Santé Canada Health Canada

Répertoire commenté des rapports de recherche

produits par les cinq centres de recherche sur la violence familiale et la violence faite aux femmes et aux enfants

AFRCV ACCRV

Canada

100-03419/

Répertoire commenté des rapports de recherche

produits par
les cinq centres de recherche
sur la violence familiale et
la violence faite aux femmes et aux enfants

Notre mission est d'aider les Canadiens et les Canadiennes à maintenir et à améliorer leur état de santé.

Santé Canada

Répertoire commenté des rapports de recherche produits par les cinq Centres de recherche sur la violence familiale et la violence faite aux femmes et aux enfants préparé par **Teresa Lukawiecki, avec l'aide de Nadia Ross,** pour l'Unité de la prévention de la violence familiale, Santé Canada.

Also available in English under the title ***Annotated Inventory of Research Reports Completed through the Five Research Centres on Family Violence and Violence Against Women and Children***

Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement les points de vue de Santé Canada.

Il est interdit de reproduire ce document à des fins commerciales, mais sa reproduction à d'autres fins est encouragée, à condition que la source soit citée.

On peut obtenir, sur demande, la présente publication en formats de substitutions.

Pour obtenir plus de renseignements sur les questions de violence familiale, veuillez communiquer avec :

Le Centre national d'information sur la violence dans la famille
Division des questions relatives à la santé
Direction générale de la promotion et des programmes de la santé
Santé Canada
Indice de l'adresse : 1907D1
7e étage, immeuble Jeanne-Mance, Pré Tunney
Ottawa (Ontario) K1A 1B4 CANADA

Téléphone : 1-800-267-1291 ou (613) 957-2938
Télécopieur : (613) 941-8930
Téléimprimeur : 1-888-267-1233 ou (613) 941-7285
ATME : 1-800-561-5643 ou (613) 952-6396
Site Web : http://www.hc-sc.gc.ca/nc-ca

© Ministre des Travaux publics et
des Services gouvernementaux, Canada, 1999
Cat. H72-21/168-1998F*
ISBN 0-662-27298-6

Table des matières

Introduction 1

SECTION I :
Violence faite aux femmes 3

SECTION II :
Mauvais traitements et
négligence envers les enfants 31

SECTION III :
Violence familiale 41

APPENDICE A :
Les centres de recherche sur
la violence familiale et la violence faite
aux femmes et aux enfants 53

Introduction

Historique

À la suite du massacre à l'École polytechnique de Montréal, le 6 décembre 1989, Santé Canada et le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) ont pris la décision de créer un réseau de cinq centres de recherche sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (voir l'appendice A). Ces cinq centres de recherche encouragent des professeurs d'université et des travailleurs communautaires de première ligne à travailler ensemble afin d'élaborer des stratégies de changement axées sur les besoins des collectivités et s'appuyant sur des études sérieuses. Ces projets conjoints permettent de réunir des renseignements et de produire des instruments susceptibles d'aider à réduire et, en bout de ligne, à éliminer la violence faite aux femmes et aux enfants ainsi que la violence dans la famille.

Les méthodes employées par ces centres de recherche pour réaliser des projets de recherche et d'éducation du public suscitent l'admiration de tout le pays et sont reprises par d'autres chercheurs. Les centres de recherche sont associés à de nombreux organismes gouvernementaux et organisations communautaires et ils ont favorisé l'émergence de partenariats à long terme entre des universités et des collectivités. Au cours de la prochaine décennie, les centres de recherche comptent tirer parti des collaborations établies pour constituer une masse critique de connaissances afin d'éliminer la violence faite aux femmes et aux enfants ainsi que la violence familiale, jouer un rôle de chefs de file et mettre en place un réseau mondial d'information constitué de chercheurs et de prestataires de services, et continuer d'échanger des connaissances à l'aide des nouvelles technologies.

Les objectifs du répertoire

Les objectifs de ce répertoire commenté sont les suivants :

- résumer les rapports de recherche produits par les cinq centres de recherche avant l'automne, 1997;
- faire connaître les résultats de recherches pratiques et pragmatiques sur toutes les questions ayant trait à la compréhension, au traitement et à la prévention de la violence familiale;
- informer le public du travail qu'accomplissent les centres de recherche et de leur rôle de chefs de file dans la détermination des lacunes dans les connaissances et dans l'élaboration des instruments d'information et d'intervention.

Les destinataires

Le présent répertoire est un instrument de référence qui peut être utile aux prestataires de services, aux décideurs et aux chercheurs qui luttent contre la violence faite aux femmes et aux enfants.

Le mode de présentation

Le répertoire commenté comprend les sections suivantes :
Section I : Violence faite aux femmes
Section II : Mauvais traitements et négligence envers les enfants
Section III : Violence familiale

Les citations et annotations

Dans chaque section, les ressources sont présentées par ordre alphabétique selon le nom de famille de l'auteur/des auteurs ou de l'éditeur/des éditeurs. Chaque rapport cité comprend le nom de l'auteur/des auteurs, le titre, l'année et le lieu de publication, le nom de la maison d'édition et le nombre de pages. Chaque article cité comprend le nom de l'auteur/des auteurs, le titre de l'article, le nom de la revue, le volume, le numéro et le nombre de pages.

Le contenu de chaque ressource documentaire a été résumé de manière à en exposer les principales idées, l'objet de la recherche, la méthodologie utilisée, les destinataires, certaines des conclusions principales ainsi que les recommandations et répercussions.

Aucun effort n'a été fait pour choisir les documents cités ou les évaluer, et le Centre national d'information sur la violence dans la famille n'est pas nécessairement d'accord ou ne donne pas nécessairement son aval à toutes les positions prises dans les documents présentés dans ce répertoire.

Où trouver les ressources documentaires

Tous les documents cités dans le répertoire peuvent être obtenus du centre de recherche qui les a produits (pour ces renseignements, voir l'appendice A) ou en demandant un prêt entre bibliothèques à la bibliothèque du Ministère. Pour arranger un prêt, veuillez contacter votre bibliothèque municipale ou institutionnelle.

Pour des renseignements supplémentaires, veuillez communiquer auprès du :

Centre national d'information sur la violence dans la famille
Division des questions relatives à la santé
Direction générale de la promotion et des programmes de la santé
Santé Canada
Indice de l'adresse : 1907D1
7e étage, immeuble Jeanne-Mance, Pré Tunney
Ottawa (Ontario) K1A 1B4 CANADA
Téléphone : 1-800-267-1291 ou (613) 957-2938
Télécopieur : (613) 941-8930
FaxLink : 1-888-267-1233 ou (613) 941-7285
ATME : 1-800-561-5643 ou (613) 952-6396
Le Site Web : http://www.hc-sc.gc.ca/nc-cn

Section I :
Violence faite aux femmes

Pour les adresses, et comment contacter les centres de recherche, veuillez consulter l'appendice A.

1.1 Alexon, A. *Broken teapots*, Vancouver, Feminist Research, Education, Development and Action (FREDA), 1997, 77 pages.

Broken Teapots est un recueil de 60 poèmes dans lequel l'auteur évoque sa propre expérience de la violence conjugale et familiale. Les poèmes relatent les combats qu'elle a dû livrer pour échapper à une relation de violence et le processus de guérison qui lui a permis de commencer une vie nouvelle avec ses enfants. Certains des poèmes mettent en lumière les rapports difficiles de l'auteur avec les différents intervenants du système, c'est-à-dire la police, les travailleurs sociaux et l'appareil judiciaire. Ces poèmes, dans lesquels elle raconte ses interactions avec des personnes dont elle espérait de l'aide, expriment principalement sa frustration et sa déception. D'autres insistent sur l'aide qu'elle a reçue de groupes de défense des droits des femmes, de conseillers et conseillères, de sa famille et de ses amis. Certains textes sont empreints de douleur et de désespoir, tandis que d'autres laissent éclater l'espoir et la joie d'un recommencement. Tout au long du recueil, l'auteur témoigne de ce qu'elle a vécu et éprouvé et sensibilise ainsi les lecteurs au problème de la violence conjugale comme ne sauraient le faire les ouvrages de recherche. Le récit de sa guérison peut être très inspirant pour les femmes qui vivent des situations de violence semblables.

1.2 Beaman-hall, L., et N. Nason-Clark. « Partners or protagonists? The transition house movement and conservative churches », *AFFILIA*, vol. 12, nº 2, été 1997, p. 176-196. [Fredericton, Centre Muriel McQueen Fergusson pour la recherche sur la violence familiale]

Cet article porte sur les liens entre le personnel des maisons de transition, les ecclésiastiques et les femmes pratiquantes. On se demande si les organismes religieux chrétiens conservateurs et les maisons de transition travaillent ensemble ou se font la lutte relativement à la violence envers les femmes. Les auteurs soulignent qu'il est difficile d'expliquer ce lien en raison de sa complexité. Les résultats sont présentés dans deux catégories thématiques générales : coopération et défis. La coopération comporte deux aspects. Le premier consiste en l'aide entre femmes, dans le cadre de laquelle la majorité des contacts entre les maisons de transition et les organismes religieux se font par l'intermédiaire des femmes pratiquantes. Le deuxième est que les maisons de transition et les organismes religieux comprennent l'incidence de la violence et s'entendent sur la nécessité d'y mettre fin. Un des défis les plus critiques est la façon divergente de percevoir la nature, l'inviolabilité et la santé

de la famille nucléaire. On se demande en outre s'il incombe aux maisons de transition ou aux organismes religieux de faire le premier pas afin d'améliorer la situation. Une meilleure communication pourrait être une solution. Les auteurs concluent qu'il est possible de réconcilier la vision du monde qu'ont les protestants conservateurs et les employés des maisons de transition, car les différences ne sont pas assez grandes pour empêcher d'y parvenir.

1.3 Beauregard, N., S. Gravel, J. Lindsay et A. Savard. *Intervenir en violence conjugale. Approche systémique et approche féministe : opposition ou complémentarité? Actes du séminaire tenu à Bécancour le 8 novembre 1996,* Collection Réflexions, nº 7, Montréal, Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRI-VIFF), 1997, 76 pages.

Ce rapport fait suite à un symposium sur les différentes démarches employées par des organismes pour intervenir en cas de violence familiale ou de violence faite aux femmes. Le symposium met l'accent sur deux démarches bien connues — les démarches systémique et féministe. La démarche systémique est très utilisée par les organismes qui interviennent auprès des familles, tandis que la démarche féministe est surtout employée par les organismes qui interviennent en cas de violence faite aux femmes. Les premiers exposés donnent un aperçu de la démarche systémique selon le point de vue d'un chercheur et d'un travailleur de première ligne. Un autre chercheur et un autre travailleur de première ligne donnent ensuite un aperçu de la démarche féministe. Le rapport renferme un résumé des exposés et un cadre pour étudier la question de manière plus approfondie. Les deux derniers exposés portent sur le débat entourant la démarche systémique et la démarche féministe. Un travailleur de première ligne définit la violence familiale à l'aide de la démarche systémique et décrit l'intensité et l'attachement des couples impliqués dans la violence conjugale. Le deuxième conférencier décrit les bases de la démarche féministe, son application et ses limites. Dans la synthèse du débat, les auteurs laissent entendre qu'il faut insister sur la façon dont les interventions peuvent se compléter afin d'offrir le meilleur service qui soit aux victimes de la violence.

1.4 Bourassa, F., et M. M. Sharma. *Second stage support group: moving on from the abusive relationship*, Vancouver, Feminist Research, Education, Development and Action (FREDA), 1997, 18 pages.

Ce rapport décrit dans leurs grandes lignes la conception, la mise en œuvre et l'évaluation d'un groupe de soutien de deuxième étape pour les femmes violentées. Il s'attarde à la démarche du groupe et à ses effets sur les participantes et les personnes qui en assuraient l'animation. Cette activité de soutien de « deuxième étape » d'une durée de 10 semaines était offerte par la North Shore Crisis Services Society et s'adressait tout spécialement aux femmes qui souhaitaient examiner plus en profondeur les problématiques sous-jacentes et les cycles de la violence dans les relations intimes. Le groupe était formé de quatre participantes et de deux animatrices.

Dans une atmosphère d'entraide et de non-jugement, les femmes ont fait le point sur leurs inquiétudes personnelles plutôt que sur les problèmes ayant trait à leurs relations. Elles ont abordé des sujets tels que la colère, la peur, la confiance en soi, la sexualité et les relations saines. Dans l'ensemble, les participantes ont qualifié d'extrêmement positive l'expérience du groupe de soutien. Cependant, tant les participantes que les animatrices ont trouvé que la période de dix semaines n'était pas assez longue pour permettre d'intégrer entièrement le contenu du programme. Les participantes ont déclaré avoir surtout apprécié le contact avec d'autres femmes ayant vécu des expériences semblables, sans qu'aucun jugement ne soit porté. Les auteurs du rapport décrivent les aspects positifs des rencontres pour les animatrices et les participantes et formulent des recommandations pour l'avenir.

1.5 Burkell, J. et K. Ellis. *Principles of effective anti-violence education: a review of prevention literature*, London, Centre de recherche sur la violence faite aux femmes et aux enfants, 1995, 40 pages.

Ce rapport donne un aperçu de l'élaboration de programmes de lutte contre la violence reposant sur des principes éprouvés. Il présente un examen des évaluations de programmes de prévention primaire dans divers domaines, y compris la violence faite aux femmes, l'abus d'intoxicants, la prévention des agressions sexuelles et la promotion de la santé. Parmi les principes généraux cernés, mentionnons les liens entre les connaissances, les attitudes et le comportement, la pertinence au niveau individuel et les données non scientifiques. Les auteurs parlent de la prévention en milieu scolaire, des programmes collégiaux et universitaires, des programmes pour les groupes professionnels et des interventions dans la collectivité. Parmi les 14 recommandations formulées concernant la mise au point de programmes de sensibilisation contre la violence, mentionnons les suivantes : 1) tous les programmes pédagogiques doivent comporter une évaluation; 2) les programmes doivent viser à maximiser la pertinence au niveau individuel; 3) le matériel doit correspondre au degré d'intérêt; 4) il faut inclure une formation explicite sur les compétences comportementales. Enfin, les auteurs présentent plusieurs théories expliquant les éléments communs aux programmes efficaces. Ils laissent entendre que l'élaboration de programmes de lutte contre la violence devrait être appuyée par une base théorique.

1.6 Byers, E. S. *Development of a series of questionnaires measuring attitudes towards dating violence: the attitudes towards dating violence scales*, Fredericton, Centre Muriel McQueen Fergusson pour la recherche sur la violence familiale, s.d., 38 pages.

Ce projet de recherche a été mené par une équipe interdisciplinaire composée de dix chercheurs universitaires et communautaires. Il porte sur l'élaboration de six échelles d'évaluation des attitudes envers la violence dans les fréquentations chez les adolescents de 12 à 19 ans. Les six échelles sont les suivantes : 1) échelle des attitudes envers la violence psychologique exercée par les hommes dans les fréquentations; 2) échelle des attitudes envers la violence physique exercée par les hommes dans les

fréquentations; 3) échelle des attitudes envers la violence sexuelle exercée par les hommes dans les fréquentations; 4) échelle des attitudes envers la violence psychologique exercée par les femmes dans les fréquentations; 5) échelle des attitudes envers la violence physique exercée par les femmes dans les fréquentations; 6) échelle des attitudes envers la violence sexuelle exercée par les femmes dans les fréquentations. Sur une échelle de cinq points (1 - tout à fait en désaccord jusqu'à 5 - tout à fait d'accord), les répondants ont indiqué leur accord ou leur désaccord à propos de chacun des énoncés. La fiabilité et la validité de chacune des échelles ont été déterminées en fonction des données recueillies auprès de 561 élèves de la septième à la onzième année inscrits dans des écoles francophones et anglophones du Nouveau-Brunswick. On peut obtenir les échelles, en français ou en anglais, en s'adressant au Centre Muriel McQueen Fergusson pour la recherche sur la violence familiale.

1.7 Byers, E. S. « How well does the traditional sexual script explain sexual coercion? Review of a program of research », *Journal of Psychology and Human Sexuality*, vol. 8, 1996, p. 7-25. [Fredericton, Centre Muriel McQueen Fergusson pour la recherche sur la violence familiale]

Dans cet article, l'auteur examine les théories sur les scénarios sexuels traditionnels utilisés pour favoriser ou maintenir une coercition sexuelle au sein des relations hétérosexuelles. Les scénarios sexuels traditionnels reposent sur les facteurs du comportement sexuel suivants : qui, quoi, quand, où, comment et pourquoi. Ils sont appris dans le contexte social et comportent des attentes différentes relativement aux comportements des hommes et des femmes et aux attitudes dans les situations sexuelles. À partir des résultats d'un programme de recherche, on a mis à l'essai la validité de la théorie en vue de comprendre les interactions sexuelles coercitives entre les partenaires. Même si la recherche fournit de nombreuses preuves que les scénarios sexuels traditionnels sont communs dans les fréquentations, ces derniers ne constituent pas la norme. Par ailleurs, l'auteur rapporte qu'il n'existe pas de distinctions précises entre un comportement approprié pour les hommes et un comportement approprié pour les femmes dans des situations de fréquentations sexuelles. Il conclut que les scénarios sexuels traditionnels s'avèrent un cadre utile pour l'élaboration d'interventions en vue de prévenir la coercition sexuelle dans les fréquentations; cependant, dans la formulation actuelle, la théorie est plutôt douteuse et aurait avantage à subir quelques modifications.

1.8 Cantin, S., M. Ringret-Raynor et L. Fortin. *Utilisation des ressources par les victimes de violence conjugale : le cas des femmes référées aux CLSC par les policiers*, Collection Études et Analyses, n° 1, Montréal, Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRI-VIFF), 1994, 114 pages.

Les études présentées dans cette collection portent sur la façon dont les femmes ont recours aux ressources offertes par les organismes d'intervention. Les données ont été principalement tirées de cas soumis par la police à l'organisme d'intervention

du Québec (CLSC). On y examine les différentes mesures que prennent les femmes pour obtenir de l'aide ainsi que les déterminants sociaux et culturels qui font qu'une femme cherchera ou non à obtenir de l'aide. Souvent, les femmes considèrent l'accès à l'aide comme un processus de tri des références et de l'information obtenues dans le réseau social informel. Au nombre des facteurs qui influent sur la décision d'une femme de demander de l'aide, mentionnons le degré de violence, le soutien social, la réaction de l'organisme et l'état mental de la femme. Selon les études, le facteur crucial du soutien social apporté par la famille et les amis perd de l'importance à mesure que le degré de violence augmente. Les réactions inappropriées des organismes qui découragent les femmes et l'aiguillage tardif vers des intervenants comptent parmi les obstacles auxquels se heurtent les femmes qui demandent de l'aide. Toutefois, les statistiques indiquent que les femmes sont plus nombreuses aujourd'hui que par le passé à demander de l'aide.

1.9 Centre Muriel McQueen Fergusson pour la recherche sur la violence familiale. Équipe de recherche sur les étapes que vivent les femmes victimes de violence. *An evaluation and summary of the accumulated Monthly Reporting Form: usage of New Brunswick transition houses*, Fredericton, Centre Muriel McQueen Fergusson pour la recherche sur la violence familiale, 1995, 38 pages.

Dans ce document, on évalue et résume les données tirées des formulaires de rapport mensuel remplis par les maisons de transition du Nouveau-Brunswick entre 1989 et 1993. Inspiré d'un document utilisé en Nouvelle-Écosse, le formulaire de rapport mensuel a été conçu en 1989 puis modifié en 1991. Il avait pour but de recueillir, à l'intention du ministère de la Santé et des Services communautaires, des statistiques sommaires sur chaque maison de transition. Au total, 507 formulaires provenant de 11 maisons de transition ont été analysés au cours de l'étude. Les chercheurs ont cerné de nombreux problèmes si importants qu'ils n'ont pu se fier à la plupart des résultats. La plus grande lacune est le manque de précision, le contenu et l'application des définitions. Qui plus est, le formulaire ne permettait pas de donner des renseignements précis sur l'utilisation des refuges au Nouveau-Brunswick (p. ex., l'information nécessaire pour déterminer avec fiabilité la demande de services). Les chercheurs soulignent que le formulaire pourrait permettre de recueillir des renseignements plus représentatifs des activités et services offerts. Ils recommandent avant tout de mettre au point un nouveau formulaire et de rédiger un manuel d'instructions à l'intention de toutes les maisons de transition.

1.10 Day, T. *The health-related costs of violence against women in Canada: the tip of the iceberg*, London, Centre de recherche sur la violence faite aux femmes et aux enfants, 1995, 40 pages.

Dans ce document, l'auteur commence à évaluer les énormes coûts, sur les plans économique et la santé, de la violence faite aux femmes. Les données sont tirées de plusieurs enquêtes canadiennes réalisées par Statistique Canada et de l'Enquête sur

la santé du Québec. Les estimations reposent sur d'importantes recherches et des hypothèses éclairées. Presque toutes les données recueillies ont trait à la violence physique ou sexuelle visible et ne portent pas sur d'autres formes de violence, comme la violence psychologique ou morale ou encore l'exploitation financière. Par conséquent, le coût estimatif ne représente que la pointe de l'iceberg. Les résultats indiquent clairement que la violence faite aux femmes est un problème qui coûte cher. Le coût total mesurable en matière de santé et de bien-être s'élève à plus de 1,5 milliard de dollars par an, ce qui inclut les coûts immédiats (frais médicaux, frais dentaires et coûts pour l'employeur), les coûts à long terme (frais de soins psychiatriques, coûts pour l'employeur), les interventions dans la collectivité (maisons de transition, centres de crise) et les initiatives provinciales et territoriales de prévention et de traitement. L'auteur parle ensuite des divers coûts qu'on ne peut mesurer et des besoins des groupes spéciaux se heurtant à d'autres obstacles, à savoir les femmes vivant en région rurale, les Autochtones, les immigrantes et les réfugiées, les handicapées et les lesbiennes.

1.11 De Keresztes, C., H. Berman et K. Scott. *Assessing « chilly climate » in co-ed university residences,* London, Centre de recherche sur la violence faite aux femmes et aux enfants, 1997, 32 pages.

Selon une enquête menée en 1995, les préjugés fort répandus quant au sexe, à l'origine ethnoculturelle et à l'orientation sexuelle créent des tensions pour les étudiants vivant en résidence universitaire. Dans leur rapport, les auteurs donnent un aperçu d'une étude de suivi visant à évaluer ce climat d'hostilité en examinant les cas de comportements sexistes, racistes et homophobes ainsi que leur fréquence et leur signification. Dans le cadre de l'étude, on établit, décrit et surveille le développement des expériences vécues par les étudiants et leur perception de la fréquence et de la signification du harcèlement et des comportements violents. Pendant l'année scolaire, on a mené trois sondages auprès de 457 étudiants. Par ailleurs, quatre groupes de discussion de 30 participants ont été formés. Selon les résultats, aussi bien les hommes que les femmes sont conscients des comportements de harcèlement sexuel. Un nombre élevé d'hommes et de femmes ont signalé en avoir été victimes au cours de l'année. Toutefois, le nombre signalé d'actes de violence commis est inférieur au nombre de cas de violence subie. Un grand nombre d'actes homophobes et racistes perpétrés ou observés sont également signalés. En général, les tendances relatives aux habitudes, aux comportements et aux réactions émotionnelles sont les mêmes au fil du temps. Les chercheurs formulent plusieurs recommandations afin d'améliorer les relations entre les deux sexes et entre les personnes de différentes races dans les résidences universitaires.

1.12 Dempster, H. *The North Island Network to resist and heal from violence,* Vancouver, Feminist Research, Education, Development and Action (FREDA), 1995, 53 pages.

Ce rapport est un compte rendu d'ateliers dont l'objectif était de discuter des besoins et des préoccupations de femmes battues appartenant à sept collectivités rurales de North Island et de la côte ouest de l'île de Vancouver. Il se veut un instrument pour les collectivités qui souhaitent prendre des mesures pour devenir des lieux plus sûrs pour les femmes et pour les enfants. En tout, 68 femmes et 5 hommes ont pris part aux échanges en petits groupes qui visaient principalement à inventorier les besoins, les services existants et les stratégies de changement. À l'issue des ateliers, 17 femmes se sont réunies pour évaluer le projet, ce qui consistait, entre autres choses, à donner leur opinion sur le rapport provisoire du projet ainsi que sur les résumés de chacun des ateliers communautaires. Les recommandations formulées touchent la mise sur pied de réseaux d'entraide, de groupes de défense des droits, de services de garde pour les enfants et de services de transport, l'accessibilité aux services, le financement et la nécessité de réaliser d'autres études. Le document décrit les mesures qui ont été prises dans la foulée du projet et met en lumière, dans la dernière section, six problématiques cernées dans chacun des ateliers : les collectivités rurales ont l'impression d'être mal desservies, les services sont difficiles d'accès, les services existants manquent de visibilité, les collectivités doivent modifier leurs attitudes à l'égard des femmes et des enfants, les campagnes d'éducation du public sont une nécessité, et il faut trouver les moyens de vaincre la résistance aux ateliers. Ce rapport existe également sous le titre *A report on the North Island Network to resist and heal from violence.*

1.13 De Vink, S., et D. Doherty. *Family violence on the farm and in rural communities,* Fredericton, Centre Muriel McQueen Fergusson pour la recherche sur la violence familiale, 1995, 23 pages.

Ce rapport donne les résultats d'une analyse de l'expérience de femmes victimes de violence dans des collectivités rurales et agricoles. Dans la première partie, les auteurs présentent un aperçu historique ainsi que la méthode utilisée pour l'étude. Dans la deuxième, ils décrivent les résultats de l'analyse préliminaire de la violence familiale dans les collectivités agricoles et rurales. Ils ont réalisé huit entrevues avec des femmes victimes de violence familiale et formé deux groupes de discussion. Plusieurs thèmes sont ressortis plus d'une fois. Les auteurs soutiennent que la violence familiale est répandue dans les collectivités rurales en raison du renforcement des stéréotypes chez les deux sexes, lequel entraîne des différences au chapitre du pouvoir. Par ailleurs, comme les liens structurels entre les familles et les collectivités rurales engendrent une indépendance farouche et de nombreux liens de réciprocité entres voisins, les gens sont souvent conscients de ce qui se passe mais n'interviennent pas. L'isolement, le fait d'avoir été élevées dans un foyer violent et la responsabilité de maintenir des relations harmonieuses dans le ménage font que les femmes vivent souvent pendant des années dans un milieu violent. Les femmes interrogées

ont donné une description des comportements violents et des diverses stratégies de défense. Les femmes qui quittent une relation violente sont souvent reniées par leur famille, leurs amis et parfois l'Église.

1.14 Dosanjh, R., S. Deo et S. Sidhu. *Spousal abuse in the South Asian community*, Vancouver, Feminist Research, Education, Development and Action (FREDA), 1994, 53 pages.

Ce rapport décrit les expériences qu'ont vécues 15 Canadiennes de Vancouver originaires de l'Asie du Sud qui ont été maltraitées par leur mari, leur partenaire ou leur famille élargie. Les femmes ont échangé sur des sujets tels que l'immigration, le processus d'établissement et d'intégration, le rôle de la famille élargie et des collectivités, les ressources et l'aide disponibles, et les inégalités qui résultent d'un partage inéquitable du pouvoir dans leurs relations. Elles ont cerné certains de leurs besoins ainsi que les obstacles rencontrés. L'un des principaux obstacles tient au fait qu'elles sont dépendantes de leur mari. La plupart des femmes sont venues au Canada à titre d'immigrantes parrainées et leur mari a tendance à utiliser le parrainage comme une nouvelle forme de pouvoir. Un autre obstacle, connexe au premier, est l'isolement linguistique et culturel dans lequel elles sont maintenues justement parce qu'elles dépendent de leur mari à de multiples égards. Nombreuses sont les femmes qui ont une piètre connaissance des ressources disponibles, de leurs droits et de la société canadienne. Les auteurs du rapport estiment que c'est l'une des raisons pour lesquelles les femmes restent dans des relations de violence sans oser dénoncer leur partenaire. Les participantes ont notamment recommandé que l'on multiplie les campagnes d'éducation du public, que les dirigeants des collectivités prennent une part active à la lutte contre la violence et que les auteurs de mauvais traitements soient plus sévèrement punis.

1.15 Frank, S. *A needs assessment for an Aboriginal women's transition house*, Vancouver, Feminist Research, Education, Development and Action (FREDA), 1996, 30 pages.

Ce rapport présente les conclusions d'une étude réalisée par la Laichwiltach Family Life Society afin de circonscrire les besoins des femmes autochtones qui résident dans la région nord-est de l'île de Vancouver et d'examiner la possibilité d'ouvrir une maison de transition à leur intention. Le rapport examine les conséquences de la violence familiale dans quatre collectivités autochtones, les difficultés d'accès aux services, de même que les informations relatives à la planification et aux coûts d'une maison de transition à l'intention des femmes autochtones. La recherche comprenait une analyse documentaire, du travail par petits groupes avec des femmes, des aînés et des fonctionnaires de la communauté autochtone ainsi que des entrevues téléphoniques avec des organismes locaux afin de tenter de cerner l'occurrence de la violence familiale en milieu autochtone. L'analyse documentaire et les échanges avec des membres de la collectivité ont révélé que les méthodes traditionnelles d'intervention ne donnaient pas les résultats escomptés pour les

femmes autochtones aux prises avec des relations de violence : au sein des collectivités autochtones, la violence est excessive, les services ordinaires sont sous-utilisés, et les femmes sont généralement réticentes à demander de l'aide extérieure. En se basant sur les résultats de l'étude, l'organisme a élaboré et présenté une proposition de financement au Ministry of Women's Equality pour la création d'une maison de transition destinée aux femmes autochtones.

1.16 Greaves, L. et P. Hanington. *Educating for change: recommended materials on violence against women and children*, London, Centre de recherche sur la violence faite aux femmes et aux enfants, 1995, 76 pages.

Cet ouvrage renferme une description des documents pédagogiques recommandés sur la lutte contre la violence, tirés d'un répertoire de 1994 comptant plus de 400 ouvrages actuellement employés en Ontario. La consultation du répertoire est considérée comme la première étape dans l'élaboration d'un programme éducatif général de lutte contre la violence. L'ouvrage s'adresse aux éducateurs et aux fournisseurs de services qui travaillent à la prévention de la violence faite aux femmes et aux enfants. Deux cadres d'analyse servant à l'évaluation du matériel pédagogique sont présentés, à savoir l'analyse du contenu et l'analyse de l'utilisation possible. Les ressources sont réparties en quatre catégories : 1) vidéos; 2) fascicules et dépliants; 3) programmes, manuels et trousses; 4) rapports, bulletins et journaux. Une description sommaire d'une page de chaque ressource donne de l'information sur le sujet principal, l'auteur, la date, la durée, le public visé et le mode d'accès à la ressource. Les auteurs suggèrent des facteurs à prendre en compte pour la recherche de matériel pédagogique et formulent des recommandations pour sensibiliser la population à la prévention de la violence faite aux femmes et aux enfants. Par ailleurs, ils donnent des suggestions quant à d'autres mesures que l'on peut prendre pour mettre fin à la violence faite aux femmes et aux enfants.

1.17 Greaves, L., O. Hankivsky et J. Kingston-Riechers. *Selected estimates of the costs of violence against women*, London, Centre de recherche sur la violence faite aux femmes et aux enfants, 1995, 44 pages.

Ce rapport renferme une évaluation de certains coûts économiques qu'occasionnent trois formes de violence faite aux femmes — agression sexuelle et viol, violence infligée aux femmes par leur partenaire intime ainsi que l'inceste et l'agression sexuelle d'enfants — dans quatre secteurs de dépenses : santé et médecine, justice pénale, services sociaux et éducation de même que main-d'œuvre et emploi. Les méthodes employées sont les suivantes : extrapolation à partir d'enquêtes menées auprès des Canadiennes, utilisation de statistiques gouvernementales, examen des études de cas et de rapports. On établit une distinction entre les coûts pour l'État, les coûts personnels et les coûts pour les tiers. Selon les résultats, la violence a un profond effet sur les Canadiennes, les gouvernements et les entreprises. Les coûts annuels partiels de la violence faite aux femmes dans les quatre secteurs de

dépenses sont d'environ : 1) services sociaux et éducation — 2,4 milliards de dollars; 2) justice pénale — 872 millions de dollars; 3) main-d'œuvre et emploi — 577 millions de dollars; 4) santé et médecine — 408 millions de dollars. L'ensemble des coûts estimatifs s'élève à plus de 4,2 milliards de dollars par année, ce qui n'inclut pas les coûts sur le plan personnel et humain de la violence faite aux femmes. L'auteur conclut que des recherches plus poussées sont nécessaires pour élaborer des politiques et des programmes généraux de lutte contre la violence faite aux femmes.

1.18 Hankivsky, O. *Resistance to change: exploring the dynamics of backlash,* London, Centre de recherche sur la violence faite aux femmes et aux enfants, 1996, 31 pages.

Ce document résume les thèmes abordés dans les vidéos intitulées *Backlash to change: moving beyond resistance* et *Backlash to equity: First Nations people speak out.* Le projet vidéo a pour but de faire comprendre la dynamique des réactions contre les femmes employées dans l'enseignement postsecondaire et d'élaborer des stratégies pour aborder ce problème. Tout d'abord, on établit la relation entre le climat glacial (injustices envers les femmes universitaires) et les réactions (opposition hostile et ouverte face à l'équité). Ensuite, on présente les causes des réactions ainsi qu'une analyse des raisons expliquant ces réactions. Quatre tactiques de réaction sont fréquemment utilisées : 1) refus de la nécessité du changement; 2) attaque des messagers; 3) résistance au changement par l'inaction ou le sabotage; 4) suppression des initiatives. La réaction prend la forme de la rectitude politique, de la liberté universitaire et de la discrimination à rebours. Enfin, l'auteur présente des stratégies pour faire face à cette attitude et prendre des mesures à cet égard. Parmi les stratégies présentées, mentionnons la prévision des réactions, la mise en place de systèmes de soutien personnel, les relations avec des personnes animées des mêmes idées, le choix éclairé des combats, l'amorce de discussions ouvertes, le recours aux médias, l'obtention d'un soutien administratif, l'autocritique et la reconnaissance des aspects positifs de la réaction.

1.19 Hill, D., et M. Teaffe. *Evaluation of the London initiative to end woman abuse,* London, Centre de recherche sur la violence faite aux femmes et aux enfants, 1994, 64 pages.

Le document renferme un résumé de l'évaluation externe du projet visant à mettre fin à la violence faite aux femmes, mené à London par le Centre de recherche sur la violence faite aux femmes et aux enfants. L'évaluation a été menée en trois étapes : 1) examen du cadre actuel d'évaluation du projet; 2) examen du rapport d'étape de programmes; 3) évaluation du projet. La méthode employée inclut un examen des documents et des dossiers du projet, une étude des documents sur les programmes de lutte contre la violence faite aux femmes et leur évaluation, des entrevues avec 18 intervenants et fournisseurs de services clés du projet et une vérification partielle des dossiers des délinquants au bureau de libération conditionnelle de la région de London. Au cours de la première phase, les chercheurs ont relevé des lacunes dans le cadre d'évaluation et ont élaboré un modèle de programme. L'évaluation du rapport d'étape montre qu'il ne s'agissait pas d'une évaluation, mais plutôt d'un commentaire sur l'année écoulée. Plusieurs critères d'évaluation et méthodes sont résumés afin d'orienter toute activité ultérieure d'évaluation. Au cours de la troisième phase de l'étude, tout le projet a fait l'objet d'une évaluation. Les points forts et les lacunes sont cernés, et les problèmes liés à la mise en œuvre du protocole du projet sont décrits.

1.20 Hornosty, J. « Wife abuse in rural regions: structural problems in leaving abusive relationships (a case study in Canada) », dans F. Vanclay (éd.), *With a rural focus,* Waga Waga, Austalie, Charles Sturt University, Centre for Rural Social Research, 1995, p. 21-33. [Fredericton, Centre Muriel McQueen Fergusson pour la recherche sur la violence familiale]

Cet article fait état d'une étude de certains facteurs structuraux de la vie rurale et agricole qui nuisent aux femmes désirant sortir d'une relation violente. Après avoir effectué des entrevues avec huit femmes du milieu rural et formé un groupe de discussion avec sept autres femmes du Nouveau-Brunswick, l'auteur rapporte les différences structurales entre les collectivités urbaines et rurales qui peuvent avoir une incidence sur les expériences des femmes victimes de violence et sur les obstacles auxquels elles se heurtent lorsqu'elles tentent de quitter la relation. Il semble que les facteurs que doivent surmonter les femmes victimes de violence en milieu rural ne sont pas différents de ceux présents en milieu urbain et que le cycle de la violence est similaire. Cependant, certaines caractéristiques des collectivités rurales font en sorte qu'il est difficile pour les femmes de dénoncer la violence et de quitter la relation. L'isolement géographique, les liens étroits au sein des collectivités rurales, les valeurs culturelles et les croyances au sujet des femmes, la dépendance économique, le manque de moyens de transport et de services de soutien de même que l'attachement à la vie rurale sont tous des obstacles pour les femmes désirant obtenir de l'aide ou sortir d'une relation violente. L'auteur considère que, pour éliminer la violence dans les milieux ruraux, il faut d'abord en comprendre les facteurs, ce qui permettra d'élaborer des stratégies appropriées d'intervention et d'éducation.

1.21 Jiwani, Y., et L. Buhagiar. *Policing violence against women in relationships: an examination of police response to violence against women in British Columbia*, Vancouver, Feminist Research, Education, Development and Action (FREDA), 1997, 39 pages.

Ce rapport examine l'efficacité des interventions de la police auprès des femmes qui vivent des relations violentes ou qui veulent quitter un conjoint violent, et il évalue la mise en œuvre de la politique de lutte contre la violence conjugale envers les femmes en tenant compte du point de vue des intervenantes de première ligne. Dans un premier temps, les auteurs résument les grandes lignes du débat sur cette question de même que certains résultats de la recherche sur les arrestations obligatoires. Dans le cadre de cette étude pilote, 45 intervenantes de première ligne travaillant dans des maisons de transition et des centres d'aide aux femmes et aux victimes d'agressions sexuelles de la Colombie-Britannique ont été interrogées par téléphone sur leur opinion concernant l'efficacité avec laquelle cette politique est mise en application. La recherche révèle que la majorité des intervenantes ont l'impression que les forces policières de la province manquent de cohérence dans leur application de la politique. Le problème le plus souvent soulevé est celui du pouvoir discrétionnaire de la police, car la manière dont les policiers interprètent la politique influe sur leur détermination à la faire respecter. L'éducation, l'amélioration des communications, l'ajout de ressources et de services de soutien, la connaissance du cycle de la violence et les effets des compressions budgétaires sur les services sociaux sont autant de facteurs qui ont une incidence sur l'efficacité de la politique de lutte contre la violence conjugale envers les femmes. Pour que cette politique soit mise en application de manière efficace, il faut renforcer ses liens avec d'autres systèmes.

1.22 Josephson, W. L. « Factors distinguishing between men who do and don't use physical violence against their romantic partners: conflict tactics and disagreement outcomes », exposé présenté au congrès annuel de la Société canadienne de psychologie, à Penticton, Colombie-Britannique, le 1er juillet 1994. Winnipeg, Manitoba Research Centre on Family Violence and Violence Against Women, 1997, 10 pages. [Winnipeg, Research and Education for Solutions to Violence and Abuse (RESOLVE)]

Dans cet exposé, l'auteur explore deux facteurs — la façon de gérer les conflits et l'issue des divergences d'opinions — afin d'établir une distinction entre les hommes qui utilisent et ceux qui n'utilisent pas la violence physique à l'endroit de leur partenaire intime. Parmi l'échantillon constitué de 103 étudiants universitaires, 21 (soit 20 p. 100) ont admis avoir eu recours à une forme quelconque de violence physique au moins une fois au cours de la dernière année. Contrairement aux attentes, l'auteur n'a relevé aucune différence dans la fréquence des divergences d'opinions rapportées par les hommes qui avaient et qui n'avaient pas eu recours à la violence physique. Les hommes violents ont reconnu utiliser deux fois plus souvent des moyens négatifs et non constructifs pour résoudre des conflits (violence

verbale, escalade et tactiques de blâme, tactiques passives-agressives), mais avoir également eu recours tout aussi souvent que les hommes non violents à des tactiques de raisonnement lors des conflits d'opinion. Cette constatation remet en cause la croyance voulant que les hommes réagissent plus violemment parce qu'ils ne possèdent pas les aptitudes sociales qui leur permettraient de résoudre leurs conflits de manière constructive. Selon l'auteur, ces résultats s'expliqueraient bien davantage par leur tendance à perdre la maîtrise de soi lorsqu'ils sont frustrés et par leur incapacité de maîtriser leurs impulsions violentes. En décrivant l'issue des conflits d'opinions avec leur partenaire, les hommes qui ont eu recours à la violence physique sont plus susceptibles d'indiquer que leur partenaire a eu le dessus dans l'affrontement verbal et que, souvent, les problèmes n'ont pas été résolus.

1.23 Lampron, C., et Y. Hurtubise. *Les maisons de transition pour les femmes victimes de violence conjugale*, Québec, Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRI-VIFF), Université Laval, 1996, 35 pages.

Ce document porte sur les maisons de transition pour les femmes victimes de violence au Québec. Une maison de transition est un lieu offrant sécurité et stabilité. La durée du séjour et les types de services offerts varient d'une maison à l'autre. Ces maisons sont considérées comme une étape dans le rétablissement et non comme un substitut à d'autres services comme les centres de crise et d'intervention. Les auteurs signalent que peu de recherches ont été effectuées sur les maisons de transition modèles. En 1994, les 85 maisons de transition du Québec accueillaient 8 500 femmes et 5 550 enfants; 3 514 personnes ont été refusées en raison d'un manque de place. L'insuffisance de ressources a une incidence sur la durée du séjour et sur les décisions que prennent les femmes lorsqu'elles doivent quitter la maison de transition. Celles-ci sont aux prises avec de nombreuses difficultés lorsqu'elles réintègrent la société et retournent souvent dans des relations de violence. Selon l'étude, la priorité pour les femmes victimes de violence est le soutien affectif et l'encouragement, puis l'aide pour trouver un logement abordable à long terme. Par ailleurs, l'étude indique que la moitié des femmes en maison de transition dans la région de Montréal sont des immigrantes aux prises avec des problèmes économiques et sociaux complexes.

1.24 Luton, K., et M. Randall. *Shared connections — shared values: assessing the integrated model of delivering woman abuse services in London, Ontario*, London, Centre de recherche sur la violence faite aux femmes et aux enfants, 1996, 50 pages.

Le rapport présente une évaluation approfondie des données recueillies en 1995 sur le modèle intégré d'intervention auprès des femmes victimes de violence à London, en Ontario. L'étude avait trois objectifs : 1) comparer le langage employé par les organismes; 2) déterminer si les organismes perçoivent le problème de la violence faite aux femmes de la même façon et prévoient des interventions similaires; 3) déterminer si les interventions intégrées des organismes respectent l'optique du

comité de coordination de London pour mettre fin à la violence faite aux femmes. La méthode employée reposait sur une analyse des données provenant de 31 entrevues enregistrées menées auprès de 24 organismes membres et de trois groupes de discussion du comité. Selon les résultats, il y a une certaine incohérence dans le langage employé; toutefois, la façon de percevoir la violence faite aux femmes et les interventions auprès de ces dernières sont assez semblables au sein des organismes et entre eux. Les différences sont principalement attribuables aux mandats des organismes. Les préoccupations relevées comprennent la responsabilité de l'organisme d'assurer la sécurité des femmes et la taille du comité.

1.25 McGillivray, A. *Intimate violence, Aboriginal women and justice system response: an annotated bibliography*, Winnipeg, Manitoba Research Centre on Family Violence and Violence Against Women, 1997, 60 pages. [Winnipeg, Research and Education for Solutions to Violence and Abuse (RESOLVE)]

Cette bibliographie est consacrée plus particulièrement à des ouvrages traitant des femmes autochtones et de leur expérience de la violence conjugale. Elle a été dressée à l'intention des femmes autochtones, de leur famille et des prestataires de services. Certains documents plus anciens sont cités, mais la bibliographie couvre surtout les recherches sur les femmes autochtones réalisées entre 1990 et 1994 dans quatre pays, soit au Canada, en Australie, en Nouvelle-Zélande et aux États-Unis. La bibliographie est divisée en trois parties : une introduction, une liste de ressources par sujet et une liste de ressources commentée. Les ressources documentaires touchent différentes disciplines et problématiques. Parmi les sujets étudiés, mentionnons les problèmes sociologiques, la criminalité, les services de police, la justice, le traitement, l'homicide, l'agression sexuelle et le cycle de la violence. La plupart des ressources documentaires mentionnées dans la bibliographie peuvent être obtenues du réseau des bibliothèques de l'Université du Manitoba. La préparation de cette bibliographie a fait ressortir la nécessité d'une recherche qualitative ciblée et a donc été suivie d'une autre étude qui a permis d'examiner l'expérience qu'avaient les femmes autochtones de la violence conjugale et de la réaction du système judiciaire à cette violence. Cette étude intitulée *Intimate violence, Aboriginal women and justice system response: a Winnipeg study* est décrite au numéro 1.26 ci-dessous.

1.26 McGillivray, A. et B. Comaskey. *Intimate violence, Aboriginal women and justice system response: a Winnipeg study*, Winnipeg, Manitoba Research Centre on Family Violence and Violence Against Women, 1996, 94 pages. [Winnipeg, Research and Education for Solutions to Violence and Abuse (RESOLVE)]

Cette étude décrit comment, selon les femmes autochtones, devraient être traités les délinquants autochtones qui sont violents à l'endroit de leur partenaire intime, et elle évalue les réactions des femmes à un projet urbain de déjudiciarisation inspiré du modèle torontois. Les expériences de 26 femmes autochtones du Manitoba, leurs perceptions du système judiciaire et leur opinion sur les mesures prises à

l'endroit des délinquants occupent une place centrale dans cette étude. Réalisée sous forme d'entretiens semi-dirigés, cette étude a porté sur les expériences de violence conjugale au cours de l'enfance et de la vie adulte ainsi que sur les réponses du système judiciaire. Les résultats de l'étude indiquent que 24 participantes ont été maltraitées alors qu'elles étaient enfants et que toutes, sauf une, ont été témoins de comportements violents. Toutes les participantes reconnaissent avoir subi des mauvais traitements au cours de leur vie adulte. Elles sont massivement en faveur de peines d'emprisonnement pour les auteurs de violence, de peines plus sévères et de programmes de traitement pour les agresseurs. À l'opposé des conclusions d'autres recherches, les femmes qui ont pris part à cette étude ne préfèrent pas le counseling ou la médiation à la prison et ne rejettent pas non plus le système judiciaire pour des motifs culturels. Bon nombre des participantes ont longuement réfléchi à la dé-judiciarisation et suggéré des conditions importantes. Les recommandations formulées sont présentées dans la dernière partie du rapport.

1.27 Meredith, L. *Establishing links: violence against women and substance abuse*, London, Centre de recherche sur la violence faite aux femmes et aux enfants, 1996, 35 pages.

Ce rapport présente les résultats d'une enquête préparatoire et descriptive menée auprès de 25 organismes de lutte contre la toxicomanie et la violence dans une région de l'Ontario comprenant cinq comtés (Middlesex, Huron, Perth, Elgin et Oxford) dans le but de déterminer la concomitance de la violence faite aux femmes et de la toxicomanie des femmes. Bien que ce ne soient pas tous les organismes qui s'occupent officiellement de ce dernier problème, selon les résultats, la violence, la consommation d'intoxicants et la toxicomanie coexistent. On estime qu'environ deux tiers des femmes demandant de l'aide à un organisme de lutte contre la toxicomanie ou la violence sont également aux prises avec l'autre problème. L'une des grandes constatations de l'étude est qu'il est difficile de bien comprendre la question de la concomitance en raison du manque d'information. Selon les résultats, bien que de nombreux fournisseurs de services possèdent une certaine formation dans l'autre domaine, seulement une minorité d'intervenants dans la lutte contre la violence ont reçu une formation sur la concomitance des deux problèmes. L'auteur signale la nécessité d'une formation sur cette question. Par ailleurs, il recommande la poursuite des travaux concertés des organismes, l'évaluation des deux problèmes, la collecte d'information et l'élaboration de matériel de formation.

1.28 Merritt-Gray, M., et J. Wuest. « Counteracting abuse and breaking free: the process of leaving revealed through women's voices », *Health Care for Women International*, vol. 16, 1995, p. 399-412. [Fredericton, Centre Muriel McQueen Fergusson pour la recherche sur la violence familiale]

Dans cet article, les auteurs abordent la question de l'élaboration d'un cadre descriptif des étapes que vivent les femmes qui quittent une relation violente. S'appuyant sur une théorie féministe fondée sur les faits, ils ont rencontré à deux reprises 13 femmes des régions rurales de l'Est du Canada. Lors de la première rencontre, les participantes ont discuté du fait de quitter un conjoint violent. Les chercheurs ont ensuite dégagé les principaux concepts et rapports mutuels, puis élaboré un cadre qu'ils ont ensuite présenté aux participantes lors de la deuxième rencontre. Le processus que suivent normalement les victimes qui quittent une relation violente est de reprendre leur vie en main en s'opposant à la violence et en s'en libérant. Le cadre proposé porte sur l'opposition à la violence et contient trois sous-processus : 1) abandonner une partie de soi; 2) réduire la violence; 3) renforcer les moyens de défense. Selon les résultats, les femmes ne sont pas des victimes passives mais des survivantes dès le début, qui font preuve de courage et de résilience. En outre, il est clairement démontré qu'une infrastructure sociale est nécessaire pour appuyer les efforts des femmes pour s'opposer à la violence jusqu'à ce qu'elles laissent leur conjoint. Les auteurs traitent aussi des conséquences des rôles joués par les aides professionnelles et non professionnelles pour faciliter ou gêner le processus de reprise de contrôle.

1.29 Nason-Clark, N. « Religion and violence against women: exploring the rhetoric and the response of evangelical churches in Canada », *Social Compass*, vol. 43, nº 4, 1996, p. 515-536. [Fredericton, Centre Muriel McQueen Fergusson Centre pour la recherche sur la violence familiale]

L'auteur de ce document examine dans quelle mesure les Églises évangéliques du Canada se sont adaptées ou non aux besoins des femmes victimes de violence et de leur famille. Il se penche sur la raison pour laquelle les organismes laïques et religieux hésitent à travailler ensemble. Même si l'auteur signale que les communautés religieuses portent de plus en plus attention au problème de la violence faite aux femmes, aucune mesure coordonnée n'a été prise. Dans l'article, on fait état de plusieurs facteurs liés à l'idéologie et aux pratiques qui empêchent la mise en œuvre d'initiatives collectives. Le concept théologique de la vie familiale ne permet pas aux membres du clergé d'avoir une vue d'ensemble du problème de la violence. Par conséquent, ces derniers ont tendance à aborder le problème de la violence familiale uniquement sous l'angle de leurs perspectives confessionnelles. Par ailleurs, les laïcs fournisseurs de services ne parviennent pas à répondre aux besoins des femmes pratiquantes victimes de violence parce qu'ils n'intègrent pas la dimension spirituelle dans le processus de guérison. Par conséquent, il est difficile pour les groupes religieux et laïcs de travailler à des initiatives communes. L'auteur conclut en indiquant que les fournisseurs de service tant laïcs que religieux bénéficieraient d'une meilleure collaboration.

1.30 Nason-Clark, N. « Conservative Protestants and violence against women: exploring the rhetoric and the response », *Religion and the Social Order*, vol. 5, 1995, p. 109-130. [Fredericton, Centre Muriel McQueen Fergusson pour la recherche sur la violence familiale]

Dans ce document, l'auteur analyse la façon dont les Églises protestantes conservatrices définissent le problème de la violence faite aux femmes et y réagissent, afin de comprendre comment ces Églises conceptualisent la réalité de la violence au sein des familles pratiquantes. Après avoir passé en revue divers rapports, l'auteur donne un aperçu des différentes interventions utilisées par les employés des maisons de transition, les ecclésiastiques fondamentalistes et les femmes pratiquantes pour faire face à la violence envers les femmes. Le personnel des maisons de transition tend à considérer le problème comme un problème de violence des hommes à l'égard des femmes, tandis que les pasteurs des communautés protestantes conservatrices situent la violence domestique dans le contexte de la rhétorique sur la vie ainsi que des valeurs et de l'unité familiale. Les femmes membres des communautés protestantes conservatrices s'appuient sur ces deux cultures lorsqu'elles cherchent à comprendre les besoins des femmes victimes de violence et à y répondre. Dans l'ensemble, l'auteur conclut que les Églises protestantes conservatrices réagissent au problème de la violence conjugale de diverses façons qui peuvent parfois sembler contradictoires. Elle considère que les membres du clergé doivent envisager la possibilité d'intégrer à leurs concepts théologiques les résultats des recherches sur la violence, alors que les femmes pratiquantes doivent répondre aux besoins de plus en plus nombreux des victimes.

1.31 O'Sullivan, L., et E. S. Byers. « Gender differences in responses to discrepancies in desired level of sexual intimacy », *Journal of Psychology and Human Sexuality*, vol. 8 (1/2), 1996, p. 49-67. [Fredericton, Centre Muriel McQueen Fergusson pour la recherche sur la violence familiale]

Dans cette étude, on compare les différences dans les degrés d'intimité sexuelle que les étudiants masculins et féminins hétérosexuels non mariés désirent avec leur partenaire. Les chercheurs examinent le nombre d'hommes et de femmes qui sont des partenaires réticents et leurs caractéristiques, la mesure dans laquelle leur partenaire accepte les refus, les tentatives des partenaires d'exercer une influence et les conséquences relationnelles de l'exercice d'une influence. Un questionnaire sur les situations sexuelles a été distribué à un échantillon composé de 139 hommes et de 159 femmes afin de recueillir des données sur les situations au cours desquelles l'un ou l'autre des partenaires a refusé des avances sexuelles dans la dernière année. Les résultats ont démontré qu'il existe souvent des divergences dans le degré d'intimité sexuelle souhaité. Toutefois, un plus grand pourcentage de répondants signalent des désaccords consécutifs au refus de la femme, plutôt qu'à celui de l'homme. La plupart des divergences n'entraînent pas l'utilisation de la coercition. Contrairement aux suppositions de départ, les femmes n'ont pas plus tendance que

les hommes à se laisser convaincre et les hommes n'ont pas plus tendance que les femmes à faire pression sur leurs partenaires. Par ailleurs, les hommes et les femmes tendent à employer des scénarios similaires pour essayer d'influencer leur partenaire réticent. Les auteurs font état de ce qui entre en jeu dans l'examen des expériences communes aux hommes et aux femmes des divergences dans le degré d'intimité sexuelle souhaité.

1.32 Ouellet, F., J. Lindsay, M. Clément et G. Beaudoin. *La violence psychologique entre conjoints : Tome 1 - ses représentations selon le genre,* Collection Études et Analyses, nº 3, Montréal, Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRI-VIFF), 1996, 168 pages.

Les auteurs débutent en affirmant qu'il n'existe pas de définition précise de la violence psychologique. En outre, la définition varie considérablement selon le sexe. Par exemple, selon une étude, 18 mois après avoir suivi un programme d'intervention, les participantes ont signalé un plus grand nombre de cas de violence psychologique que leurs homologues masculins (rapport de 7,5 à 1). La plupart des femmes trouvent la violence psychologique plus douloureuse que la violence physique et le rétablissement plus difficile. Les principaux objectifs des études sont : 1) redéfinir la violence psychologique; 2) relever les formes que prend la violence psychologique. Les auteurs analysent également comment les hommes et les femmes en arrivent à comprendre le concept de violence psychologique (information), comment ils perçoivent cette violence (image) et dans quelle mesure ils se sentent concernés (attitude). Les auteurs concluent en proposant la définition suivante de la violence psychologique : un comportement intentionnel particulier qui se répète et qui s'exprime de diverses façons (verbale, non verbale, gestuelle, posturale), activement ou passivement, directement ou indirectement, avec l'intention de blesser une autre personne sur le plan émotionnel.

1.33 Ouellet, F., J. Lindsay, G. Beaudoin et M. Clément. *La violence psychologique entre conjoints : Tome II - ses mesures,* Collection Études et Analyses, nº 4, Montréal, Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRI-VIFF), 1996, 86 pages.

Ce tome est la deuxième partie d'un rapport de recherche portant sur l'évaluation de la violence psychologique entre conjoints. Il présente les différentes démarches théoriques et méthodologiques employées dans la recherche sur la violence psychologique. Le premier chapitre donne une description de 15 instruments permettant d'évaluer la violence familiale et la violence psychologique. Le deuxième chapitre porte sur les méthodes employées pour mesurer la violence psychologique dans deux récentes études gouvernementales (provinciale et nationale). Les auteurs indiquent qu'il est difficile de faire des comparaisons entre les études, car ces dernières ne font pas allusion aux mêmes manifestations de la violence psychologique. Dans le troisième chapitre, les auteurs analysent le degré de convergence du contenu des instruments et des principes décrits dans la nouvelle définition empirique de la

violence psychologique proposée dans le premier tome. Ils signalent que les instruments ne portent qu'en partie sur les comportements violents passifs ou indirects. Treize manifestations de violence psychologique ont été relevées, comme les reproches, le contrôle, la manipulation et les menaces. À l'aide de ces 13 manifestations, les auteurs présentent une version provisoire des facteurs que doit évaluer un tout nouvel instrument de mesure de la violence psychologique.

1.34 Ouellet, F., J. Lindsay, G. Beaudoin et M. C. Saint-Jacques. *L'intervention de groupe auprès des conjoints violents : quand l'évaluation s'allie à la pratique,* Collection Outils, nº 1, Montréal, Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRI-VIFF), 1995, cinq cahiers (cahier 1 - 16 pages, cahier 2 - 7 pages, cahier 3 - 8 pages, cahier 4 - 18 pages, cahier 5 - 17 pages).

Cette série de cinq courts ouvrages renferme une analyse de l'efficacité de la thérapie de groupe pour les conjoints violents. Les méthodes employées pour évaluer l'efficacité de la thérapie sont également abordées. Le premier cahier renferme un examen du programme de traitement offert à deux groupes, le *Service d'aide aux hommes agresseurs de la Rive-Sud* et le *Groupe d'aide pour personnes impulsives*. Les auteurs ont tiré leurs conclusions des réponses reçues à un questionnaire en cinq points remis aux participants au terme du traitement. Les résultats indiquent que le programme a été très efficace, mais cette efficacité variait. Dans le deuxième cahier, les auteurs poursuivent l'évaluation du processus de thérapie de groupe en résumant ses avantages et en établissant les priorités dans un traitement de ce genre. Le troisième cahier porte sur les méthodes d'évaluation des programmes, à savoir les évaluations diagnostiques et sommatives. Il met en lumière un important défaut de la recherche, soit l'absence de groupe-témoin aux fins de comparaisons. Le quatrième cahier renferme des descriptions des Conflict Tactics Scales de Straus et de l'*Échelle d'attitude face aux rôles des hommes et de femmes* de Ouellet. Dans le cinquième cahier, les auteurs examinent l'état des programmes d'intervention au printemps 1995 et indiquent que ces programmes ont permis de réduire les incidents violents.

1.35 Philippine Women Centre of B.C. *Trapped: "Holding on to the knife's edge." Economic violence against Filipino migrant/immigrant women*, Vancouver, Feminist Research, Education, Development and Action (FREDA), 1997, 38 pages.

Cette étude réalisée par le Philippine Women Centre décrit les formes de violence sociale et économique dont sont victimes quotidiennement les femmes philippines qui ont quitté leur pays pour occuper des emplois mal rémunérés dans le secteur des services au Canada. La violence sociale et économique (tout comme la pauvreté chronique liée à la déqualification) que perpétue le système expose davantage les femmes aux mauvais traitements physiques et aux autres formes de violence. Cette étude examine les expériences racontées par les 56 femmes qui ont participé à huit groupes de discussion et à 26 entrevues individuelles. Les données relatives au niveau de scolarité et aux antécédents professionnels des participantes sont particulièrement

frappantes; en effet, 75 p. 100 d'entre elles détiennent un baccalauréat et 7 p. 100 ont terminé des études de maîtrise ou de doctorat. En dépit de leur niveau élevé d'instruction, les participantes sont devenues prisonnières d'un cycle de pauvreté, d'endettement et de déqualification, et un très petit nombre d'entre elles réussissent à quitter un emploi mal rémunéré dans les secteurs de l'entretien ménager, de la santé et des services, même après avoir obtenu le statut de résidente permanente. Cette déqualification a des conséquences sociales et engendre notamment chez ses victimes un sentiment d'isolement, de la honte et une faible estime de soi. À la lumière des résultats de cette étude, les auteurs proposent des mesures susceptibles de changer les choses et formulent des recommandations. Les récits des expériences vécues par les femmes philippines sont incorporés dans toutes les sections du document.

1.36 Purvey, D. B. *Not so peaceable a kingdom: a preliminary guide to selected English-Canadian theses on violence*, Vancouver, Feminist Research, Education, Development and Action (FREDA), 1995, 64 pages.

Ce guide porte sur la manière dont a été présentée la violence faite aux femmes et aux enfants dans des thèses rédigées dans les universités canadiennes-anglaises ainsi qu'à l'évolution des points de vue sur le sujet entre 1920 et 1994. L'objectif poursuivi est de mettre les écrits sur la violence parus en milieu canadien-anglais à la portée des chercheurs, des éducateurs, des intervenants, des femmes violentées et des organisations à la recherche de ressources en ce domaine. Ces écrits ont été relevés dans les résumés analytiques et différentes bibliographies établis au Canada. L'auteur de ce guide a réparti les écrits répertoriés selon trois périodes et pris soin de décrire les tendances caractérisant chacune de ces périodes. La recherche révèle que les universitaires n'ont commencé à étudier la violence dans la vie privée qu'après la Seconde Guerre mondiale. De 1920 à 1945, le terme « violence » renvoyait exclusivement au domaine public, et peu de mémoires portaient sur la vie familiale. Entre 1945 et 1970, la plupart des thèses sur la violence familiale jetaient le blâme sur la victime. De 1970 à 1994, l'intérêt pour la violence a beaucoup augmenté, et de nouvelles façons de la présenter — pathologie, sociologie et féminisme — sont apparues. La dernière partie du guide contient une liste des thèses sur la violence rédigées en milieu canadien-anglais.

1.37 Rinfret-Raynor, M., F. Ouellet, S. Cantin et C. Hamel (éditeurs). *Violence envers les femmes : la controverse des chiffres. Actes du colloque tenu à Montréal le 17 mai 1994 dans le cadre du 62e congrès de l'ACFAS*, Collection Réflexions, n° 2, Montréal, Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRI-VIFF), 1994, 125 pages.

Ce colloque met l'accent sur les problèmes inhérents à la présentation des statistiques sur la violence : les méthodes employées pour recueillir les données et la façon dont elles sont accueillies par les médias et le public dans son ensemble. On y

présente un historique des principales constatations statistiques dans le domaine de la violence faite aux femmes. On observe une grande divergence dans les méthodes de collecte des données statistiques. Au nombre des problèmes relevés, mentionnons l'efficacité des divers instruments de mesure, la représentation de la population et l'incapacité systématique de s'entendre sur une définition de la violence. Le fait que les femmes prennent conscience qu'elles sont victimes de violence à des degrés différents pose également un problème. On analyse ensuite l'incidence de chaque grande constatation statistique sur le public. On y parle de la statistique bien connue d'« une personne sur dix » tirée d'une étude de 1979 ainsi que des raisons pour lesquelles les médias s'attardent à certaines statistiques et non à d'autres. On laisse entendre que la remise en question des méthodes par les médias est un écran de fumée qui cache la réalité derrière des chiffres. Cette réaction contre les femmes donne à penser qu'il faut établir de meilleures relations avec les médias.

1.38 Ristock, J. L. « 'And justice for all?'... the social context of legal responses to abuse in lesbian relationships », *Canadian Journal of Women and the Law*, VII, 1994, p. 415-430. [Winnipeg, Research and Education for Solutions to Violence and Abuse (RESOLVE)]

Dans cet article, Ristock compare la violence vécue dans les relations entre lesbiennes à la violence vécue dans les couples hétérosexuels. Un examen des recherches récentes montre que la violence entre lesbiennes apparaît souvent semblable aux coups et blessures infligés dans des couples hétérosexuels. Selon l'auteur, « l'hétérosexisme » s'infiltre partout, de la recherche en ce domaine aux réactions du système judiciaire. Elle affirme que la violence hétérosexuelle ne doit pas être prise comme cadre normatif pour toutes les catégories de relations intimes violentes, mais qu'il faut plutôt tenter de situer les besoins des lesbiennes victimes de violence dans un contexte social plus large. La compréhension de ce contexte aidera à résoudre les difficultés que rencontrent les lesbiennes qui demandent de l'aide et à s'assurer de répondre à leur requête de manière appropriée. L'article se termine par la présentation de deux études de cas exposant la réaction du système judiciaire à la violence entre lesbiennes. Ces études de cas montrent à quel point il est important que les intervenants prévoient les effets de « l'hétérosexisme » sur la réaction du système judiciaire à la violence entre lesbiennes et décident si la meilleure stratégie consiste à insister sur les ressemblances ou sur les différences entre cette violence et celle qui se manifeste dans les couples hétérosexuels. En conclusion, l'auteur rappelle que cette étude fait essentiellement partie d'une démarche visant à mettre fin à la violence faite aux femmes.

1.39 Rondeau G., S. Brochu et G. Lemire. *Examen des publications portant sur les programmes de traitement à l'intention des hommes qui se montrent violents dans leurs rapports familiaux. Document 1 : rapport synthèse*, Montréal, Centre international de criminologie comparée et Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRI-VIFF), 1994, 85 pages.

Les auteurs ont recueilli des données scientifiques concernant l'efficacité des programmes de traitement destinés aux hommes violents dans le contexte familial. Ils ont accordé une attention particulière aux programmes offerts aux hommes dans les établissements correctionnels. Les évaluations de ces programmes indiquent clairement des résultats positifs et montrent que les programmes de traitement sont efficaces. Les auteurs signalent également que certains objectifs sont plus difficiles à atteindre en raison de conditions comme la capacité d'éveiller l'intérêt des hommes à l'égard des programmes, l'absentéisme et l'attrition. L'étude indique également que la violence psychologique a tendance à persister, même au terme du traitement. L'efficacité des programmes diminue également lorsqu'on a affaire à des délinquants ayant commis une infraction grave, à des alcooliques et à des hommes ayant un comportement psychopathique. Selon l'étude, la démarche intégrée est la plus efficace, car elle inclut l'aide aux victimes de violence et le recours à des mesures punitives dans le cadre d'un programme de traitement. Ce document est également disponible en anglais sous le titre *Review of the literature on treatment programs for men who are violent within their familial relations: report and synthesis.*

1.40 Rondeau G., S. Brochu et G. Lemire. *Examen des publications portant sur les programmes de traitement à l'intention des hommes qui se montrent violents dans leurs rapports familiaux. Document 2 : bibliographie commentée,* Montréal, Centre international de criminologie comparée et Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRI-VIFF), 1994, 146 pages.

Cette bibliographie commentée constitue la deuxième partie d'une étude en trois volets sur des publications portant sur les programmes de traitement à l'intention des hommes qui se montrent violents dans leurs rapports familiaux. La bibliographie est divisée comme suit : 1) évaluation des programmes en milieu correctionnel; 2) évaluation des programmes communautaires — programmes pour les clients aiguillés par les tribunaux, programmes destinés à une clientèle mixte et programmes destinés à des volontaires; 3) autres types d'interventions (p. ex., police); 4) caractéristiques du conjoint violent; 5) examen des écrits scientifiques sur la violence conjugale; 6) méthode employée; 7) documents de référence relevés dans l'inventaire de documents sur des programmes de traitement particuliers. Un index des auteurs est également présenté à la fin du document. Également disponible en anglais sous le titre *Review of the literature on treatment programs for men who are violent within their familial relations: annotated bibliography.*

1.41 Rondeau, G., S. Cantin et I. Pépin. *Impact des changements sociaux actuels sur la violence faite aux femmes et aux enfants. Actes du séminaire tenu à Trois-Rivières le 3 novembre 1995,* Collection Réflexions, nº 5, Montréal, Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRI-VIFF), 1996, 131 pages.

Ce séminaire porte sur les changements en cours dans le système d'aide sociale et l'incidence de ces changements sur la fréquence de la violence faite aux femmes et aux enfants. Dans leurs exposés, les conférenciers indiquent que l'importance moindre accordée au contrat social a une profonde incidence sur le bien-être des femmes et des enfants. L'État souhaite offrir une aide limitée aux femmes victimes de violence par le truchement des programmes d'aide sociale et de certains programmes d'intervention, mais il ne souhaite pas intervenir sur le marché libre et aider ces femmes à devenir autonomes sur le plan financier. L'autonomie financière est considérée comme essentielle pour mettre fin à la violence. Les cas de plus en plus nombreux que doivent traiter les travailleurs de première ligne témoignent des changements sociaux. Les travailleurs de première ligne déclarent recevoir un nombre accru de femmes demandant de l'aide pour satisfaire leurs besoins fondamentaux (p. ex., alimentation et logement) afin de pouvoir quitter le conjoint violent. Selon une étude, il semble que le seul moyen possible consiste à accepter ces changements et à se regrouper rapidement, en mettant l'accent sur la solidarité et l'habilitation comme instruments du changement. Le séminaire se termine sur une invitation à mener d'autres études afin d'évaluer l'incidence des changements sociaux sur la violence faite aux femmes et aux enfants.

1.42 Rondeau, G., J. Lindsay, G. Beaudoin et N. Brodeur. *Les dimensions éthiques associées à l'intervention auprès des conjoints violents,* Collection Études et Analyses, nº 5, Montréal, Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRI-VIFF), 1997, 207 pages.

Cette étude porte sur les dimensions éthiques associées à l'intervention auprès des conjoints violents. Elle vise quatre principaux objectifs : 1) dresser la liste des principaux dilemmes éthiques auxquels se heurtent les intervenants; 2) identifier les solutions et les stratégies utilisées par les intervenants pour résoudre ces dilemmes; 3) déterminer les valeurs les plus importantes pour les intervenants; 4) élaborer une stratégie pour aider les intervenants et fournir un plan d'action afin de mettre en œuvre ces stratégies. Les auteurs indiquent, entre autres, qu'il est essentiel d'aller au-delà du perpétuel débat sur la définition de la violence et de s'attarder à l'analyse des causes de la violence. La différence entre les opinions « établies » sur le code moral approprié et ce que les intervenants considèrent comme un comportement moral approprié pose un problème particulier. Les auteurs concluent que les codes moraux actuels sont trop restreignants et ne reflètent pas la réalité et la nature des dilemmes éthiques actuels avec lesquels doivent composer les travailleurs de première ligne.

1.43 Rondeau, G., J. Lindsay, N. Brodeur et G. Beaudoin. *Exploration des principaux dilemmes éthiques associés à l'intervention auprès des conjoints violents et des stratégies pour les résoudre : recension des écrits professionnels et scientifiques,* Collection Études et Analyses, n° 2, Montréal, Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRI-VIFF), 1995, 65 pages.

Cette série de documents porte sur certains dilemmes éthiques associés à l'intervention auprès des agresseurs et met de l'avant des stratégies visant à les résoudre. Parmi les principaux dilemmes auxquels se heurtent les travailleurs de première ligne figurent les fidélités incompatibles, la confidentialité et les valeurs divergentes entre les personnes concernées. Les travailleurs se trouvent en situation de conflit d'intérêts, c'est-à-dire qu'ils dénoncent la violence alors qu'ils travaillent avec des personnes violentes. Des questions se posent : Qui sont les clients? S'agit-il de l'agresseur, des femmes et des enfants, de la famille entière ou de l'organisme qui a aiguillé l'agresseur? Ce dilemme éthique donne lieu à la prise de décisions fondées sur l'intuition, les valeurs personnelles et l'éthique plutôt que sur une compréhension méthodique du problème. Est également perçu comme un problème de taille le manque d'appui financier aux organismes, qui trouvent difficile de recruter et de maintenir en place du personnel qualifié. Dans les études, on recommande une recherche plus approfondie afin de cerner les problèmes pertinents auxquels font face les travailleurs de première ligne et d'analyser les facteurs sur lesquels ces derniers appuient leurs décisions.

1.44 Suleman, Z. et H. McLarty. *Falling through the gaps: gaps in services for young women survivors of sexual assault,* Vancouver, Feminist Research, Education, Development and Action (FREDA), 1997, 53 pages.

Ce rapport décrit les obstacles auxquels se butent les jeunes femmes qui ont besoin d'aide et de services après avoir survécu à une agression sexuelle; il contient également une analyse des besoins des services communautaires, médicaux, policiers et judiciaires qui existent à Vancouver. Treize femmes ont participé à l'étude : deux ont été interviewées individuellement; les autres ont pris part à deux groupes de discussion. Des membres du personnel policier, médical et judiciaire ont également été interviewés. En général, les résultats de l'étude semblent indiquer que les femmes ayant survécu à une agression sexuelle sont extrêmement vulnérables et souvent incapables de faire appel aux services offerts au sein de leurs collectivités. Parmi les principaux obstacles qu'elles rencontrent, il faut mentionner les suivants : leur méfiance envers les organismes susceptibles de les aider, la peur de n'être pas crues, l'impression qu'il existe une discrimination selon l'âge, l'absence de ressources adaptées à leurs besoins, l'inexistence de services de base tels que la nourriture et le logement et les témoignages montrant que les policiers et le personnel des services judiciaires ont tendance à rejeter leurs allégations d'agression sexuelle. Les participantes recommandent fortement d'accroître les services disponibles, ce qui comprend des centres de services polyvalents, des services d'entraide entre femmes

et des centres d'hébergement et de dépannage. Pour leur part, les intervenantes proposent d'augmenter le financement des centres d'aide aux victimes d'agression sexuelle et des centres d'hébergement et de dépannage pour les jeunes afin qu'il soit possible d'ajouter de nouveaux programmes et de donner une meilleure formation au personnel aidant.

1.45 Toepell, A. *Experiences of women participating in private family visits at federal correctional institutions,* London, Centre de recherche sur la violence faite aux femmes et aux enfants, 1995, 33 pages.

Dans cette étude, l'auteur essaie de déterminer si les femmes sont victimes de violence pendant les visites familiales privées à leur partenaire dans les prisons fédérales canadiennes. L'auteur examine également les facteurs associés à ces expériences et les suggestions des femmes en vue de rendre ces visites plus sécuritaires. Trente-cinq femmes de l'Ontario ont été interrogées. Comme le montrent les résultats, certaines d'entre elles étaient maltraitées par leur partenaire avant l'incarcération de ce dernier, et une seule femme a fait état de mauvais traitements pendant une visite familiale privée. L'auteur s'interroge sur l'incapacité ou la réticence des femmes à divulguer la violence dont elles sont victimes. L'auteur est d'avis que les femmes ont peut-être refusé de divulguer ces mauvais traitements car cette divulgation aurait pu mettre fin au contact avec leur partenaire. Par ailleurs, elle signale que les participantes n'ont qualifié de violents qu'un ensemble limité de comportements. Toutes les participantes éprouvent une forte méfiance à l'égard du Service correctionnel du Canada et ne souhaitent pas discuter de leurs préoccupations en matière de sécurité personnelle. Les obstacles possibles à la divulgation des mauvais traitements et à la demande d'une aide sont décrits. En ouvrant le dialogue, l'auteur espère que l'on pourra élaborer des stratégies qui assureront la sécurité pendant les visites familiales privées.

1.46 Ursel, E. J. « Eliminating violence against women: reform or co-operation in the state institutions », dans L. Samuelson (ed.), *Social problems: thinking critically,* Halifax, Garamond Press, édition révisée, 1997, p. 71-92. [Winnipeg, Research and Education for Solutions to Violence and Abuse (RESOLVE)]

Les activités de lobbying du mouvement de défense des femmes battues portent fruit. Les gouvernements tentent de trouver des solutions au problème de la violence conjugale en mettant en place de nouveaux programmes et de nouvelles politiques. De leur côté, les femmes commencent à se demander si les interventions des organismes de l'État s'effectuent de manière progressive ou par cooptation. D'une part, la participation gouvernementale apparaît positive car les services offerts aux femmes sont plus nombreux et les peines infligées aux agresseurs vont croissant. Par ailleurs, les femmes craignent que ces interventions plus fréquentes aient comme résultat de favoriser la cooptation, de même que la distorsion et la dépolitisation du problème. Cet article aborde la question à l'aide d'un résumé historique

et statistique des changements apportés au système de justice pénale du Manitoba. Selon Ursel, le mouvement féministe a certainement influencé l'État, comme en témoignent l'augmentation constante des taux d'arrestation, l'augmentation du nombre de causes qui sont portées devant les tribunaux et qui conduisent à l'imposition d'une peine, la modification en profondeur des modèles de détermination des peines et la création d'un tribunal qui s'intéresse tout particulièrement aux problèmes de la violence familiale. En conclusion, l'auteur affirme que toutes les décisions stratégiques de faire appel à l'État doivent s'appuyer sur une évaluation des intérêts de ce dernier et que toute réforme progressive exige une constante vigilance et la poursuite des activités de lobbying.

1.47 Ursel, E. J., et K. Gorkoff. *The impact of Manitoba Corrections short term intervention program on recidivism rates*, Winnipeg, Jane Ursel, Université du Manitoba, 1996, 41 pages. [Winnipeg, Research and Education for Solutions to Violence and Abuse (RESOLVE)]

Cette étude mesure les effets du programme des interventions à court terme des services correctionnels du Manitoba sur les taux de récidive des auteurs de violence conjugale qui ont suivi le programme jusqu'à la fin. Ce programme, d'une durée de 26 à 28 heures, prend la forme d'interventions « psychopédagogiques » en groupe. Le groupe étudié était composé de 551 finissants du programme provenant de deux bureaux de probation communautaires et deux établissements correctionnels. Une comparaison a été établie avec un groupe témoin de délinquants reconnus coupables de violence conjugale qui n'avaient pas suivi le programme. À l'aide du registre de la Cour chargée de la violence familiale, on a vérifié si les membres des deux groupes avaient récidivé dans les deux ans environ après avoir suivi le traitement ou avoir été condamnés. Les résultats indiquent clairement que le taux de récidive était partout plus faible chez les délinquants qui avaient terminé le programme que chez les membres du groupe témoin qui n'y avaient pas participé. La réduction des taux de récidive varie considérablement d'un programme à l'autre, mais ces différences peuvent s'expliquer par les conditions dans lesquelles le programme est offert (p. ex., l'expérience des animateurs, la taille du groupe) qui peuvent être modifiées afin d'en maximiser l'efficacité. Les résultats d'une étude de mise à jour d'une durée d'un an confirment que le programme des interventions à court terme fait maintenant partie intégrante des services correctionnels et qu'il est en voie d'être étendu afin de répondre aux besoins des délinquants dont le nombre va en augmentant.

1.48 Wilmshurst, S. *The violence against women in relationships policy: a pre- and post-policy examination of the outcomes of spousal assault reports in Penticton, British Columbia*, Vancouver, Feminist Research, Education, Development and Action (FREDA), 1997, 47 pages.

Ce rapport porte sur une étude de l'effet de la politique relative à la violence faite aux femmes dans une relation intime sur le dénouement des cas de violence conjugale rapportés sur le territoire relevant de la GRC à Penticton. L'auteur s'est intéressé aux trois principaux carrefours du système judiciaire où peuvent se prendre les décisions au sujet des cas de violence signalés, à savoir la GRC, le procureur de la Couronne et les tribunaux. Les résultats de l'étude indiquent que le dénouement des cas de violence conjugale a très peu changé, à quelques exceptions près, entre 1992 et 1994, en dépit de la mise en œuvre de ladite politique en 1993. Les données révèlent une augmentation de 71 p. 100 du nombre d'accusations portées par la GRC. Quant aux procureurs de la Couronne, même si le pourcentage des accusations pour lesquelles des poursuites judiciaires ont été approuvées est demeuré inchangé, il y a eu une augmentation de 158 p. 100 du nombre d'accusations qui se sont soldées par un sursis de l'instance. L'auteur est d'avis qu'une étude serait nécessaire pour déterminer les raisons de cette augmentation. À l'échelon des tribunaux, il y a diminution du nombre de condamnations avec sursis et probation, accroissement du nombre de condamnations à la prison avec ordonnance de probation, et augmentation des condamnations à des amendes avec ordonnance de probation. Toutefois, le pourcentage des accusations ayant conduit à une condamnation est demeuré à peu près inchangé.

Section II :
Mauvais traitements et négligence envers les enfants

Pour les adresses, et comment contacter les centres de recherche, veuillez consulter l'appendice A.

2.1 Cameron, C. A. « Team action toward creating peaceful learning environments » dans M. Russell, J. Hightower et G. Gutman (éd.), *Stopping the violence: changing families, changing futures,* Vancouver, British Columbia Institute on Family Violence, 1996, p. 96-109. [Fredericton, Centre Muriel McQueen Fergusson pour la recherche sur la violence familiale]

Cette étude porte sur un projet de recherche active visant à établir des milieux d'apprentissage paisibles dans quatre écoles (une école a abandonné le projet). Des réunions du personnel ont eu lieu afin de déterminer les efforts déployés par chaque école pour créer un milieu paisible ainsi que d'identifier les forces et les lacunes de chacun. Une évaluation des besoins a permis de déterminer qu'il était prioritaire pour le personnel enseignant et les élèves d'acquérir des habiletés en résolution de conflits. Une semaine avant l'intervention, les enseignants de la maternelle à la neuvième année ont rempli des cahiers de bord sur les perturbations survenues à l'école afin d'obtenir des données de base sur la résolution des conflits. Deux arrondissements scolaires ont ensuite offert à leurs enseignants une formation aux travaux sur la résolution de conflits. Ils ont évalué l'efficacité de la résolution de conflits après l'intervention et conclu que la formation avait permis d'accroître les stratégies. Par conséquent, les écoles primaires et secondaires de premier cycle ont commencé à avoir des personnes compétentes sur place pour résoudre les conflits. Une enquête a été menée auprès de 769 élèves du secondaire afin de connaître les expériences de chacun avec la violence et de déterminer les besoins. Les résultats ont démontré que la majorité des élèves ne sont pas confrontés quotidiennement à la violence et considèrent l'école comme un milieu sûr. Il serait nécessaire d'établir une collaboration pour aider les élèves qui vivent de la violence à l'école ou à la maison.

2.2 Chamberland, C., N. Dallaire, L. Fréchette, J. Lindsay, J. Hébert, S. Cameron et G. Beaudoin. *Promotion du bien-être et prévention des problèmes sociaux chez les jeunes et leur famille : portrait des pratiques et analyse des conditions de réussite,* Montréal, Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRI-VIFF), 1996, 192 pages.

Présenté à Développement des ressources humaines Canada en novembre 1996, ce rapport final a pour but de faire mieux comprendre les pratiques permettant à la

fois d'éviter les problèmes sociaux et de promouvoir le bien-être des jeunes et des familles au Québec. Le rapport traite principalement des problèmes interpersonnels, personnels et sociaux auxquels se heurtent les jeunes et les familles. La transformation rapide de la structure familiale et le déclin des normes socioéconomiques s'avèrent des facteurs prédisposant à la violence. Menée au sein de 300 collectivités dans 26 régions du Québec, l'étude analyse les méthodes, présente des mesures préventives potentielles et décrit des programmes fructueux. Elle traite de certaines stratégies, y compris la responsabilisation, le soutien, l'harmonisation des services et les changements dans les liens sociaux. Les auteurs considèrent que les programmes de traitement doivent être élaborés à l'échelle locale afin de leur assurer une souplesse suffisante pour permettre leur adaptation aux conditions sociales et économiques. Ils soulignent également la nécessité de tenir compte dans les pratiques de la complexité des diverses situations et de faire en sorte que les initiatives proviennent tant des institutions que des collectivités.

2.3 Damant, D., et S. Cantin. *Les violences sexuelles. Actes du colloque tenu à Montréal le 14 mai 1996 dans le cadre du 64ᵉ Congrès de l'ACFAS*, Collection Réflexions, nº 6, Montréal, Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRI-VIFF), 1997, 148 pages.

Ce colloque sur la violence sexuelle a eu lieu à Montréal le 14 mai 1996. Il avait pour thème principal la nécessité de mieux comprendre la violence sexuelle si on veut améliorer les techniques d'intervention actuelles. Des divers documents présentés, notons une étude sur la prostitution enfantine en Thaïlande. Cette étude présente des statistiques sur les cas d'infection à VIH chez les enfants prostitués (33 p. 100 en 1995) et donne un aperçu du plan actuellement mis en œuvre pour réunir les enfants et leur famille. On y présente l'« article 34 » et la campagne contre la violence sexuelle et les mauvais traitements envers les enfants de même qu'une étude sur les liens entre la violence et l'identité et le sexe. L'étude définit la violence comme une autorité imposée de façon verbale ou non, et pouvant être de nature psychologique, physique, sexuelle et économique. La deuxième partie du colloque consistait à recueillir des suggestions en matière de prévention et de traitement. On signale que la qualité du lien thérapeutique est un important facteur de guérison, quel que soit le degré de violence. Les questions culturelles entrent en ligne de compte en ce qui concerne la mutilation génitale. Comme solutions, on propose de lancer une campagne d'information dynamique ainsi que de promouvoir l'égalité des sexes et la prise en main personnelle.

2.4 Durrant, J. E. « Public attitudes toward corporal punishment in Canada », dans D. Frehsee et K.D. Bussman (éd.), *Family violence against children: a challenge for society*, Berlin, de Gruyter, 1996. [Winnipeg, Research and Education for Solutions to Violence and Abuse (RESOLVE)]

Dans ce document, Durrant examine les attitudes du public à l'égard des châtiments corporels au Canada. L'article 43 du *Code criminel* sanctionne l'emploi des punitions corporelles à l'école et à la maison. Environ 75 p. 100 des parents canadiens ont recours à des châtiments physiques pour maîtriser les comportements de leurs enfants et ce, en dépit de leurs effets négatifs prouvés sur l'enfant. De nombreuses études ont en effet démontré l'existence d'un lien entre les sanctions physiques et la violence faite aux enfants et ont incité à réclamer l'abolition des châtiments corporels dans les écoles et dans les familles, une mesure importante pour prévenir les mauvais traitements infligés aux enfants. En 1992, deux échantillons représentatifs de personnes sélectionnées au hasard, composés respectivement de 526 (Winnipeg) et de 299 (Toronto) répondants, ont été interrogés sur leurs attitudes à l'égard des punitions corporelles. Une minorité (30 p. 100) des répondants de Winnipeg favorisaient la promulgation au Canada d'une loi semblable à celle qui existe en Suède; et lorsqu'il était mentionné qu'une telle loi permettait de réduire les blessures infligées aux enfants, le pourcentage de répondants favorables à cette mesure grimpait à 65 p. 100. Seulement un répondant de Toronto et 25 p. 100 des répondants de Winnipeg étaient d'avis que le châtiment corporel n'était jamais approprié. Même si elle est couramment utilisée, la punition physique n'est pas perçue comme une méthode efficace pour enseigner aux enfants à bien se conduire. Ces conclusions semblent indiquer que l'éducation du public permettra d'accroître l'appui à l'abolition des châtiments corporels.

2.5 Durrant, J. E. « The Swedish ban on corporal punishment: its history and effects », D. Frehsee et K.D. Bussman (éd.), *Family violence against children: a challenge for society*, Berlin, de Gruyter, 1995, p. 19-25. [Winnipeg, Research and Education for Solutions to Violence and Abuse (RESOLVE)]

Dans ce chapitre de l'ouvrage, l'auteur retrace l'évolution du droit suédois, qui en est arrivé à interdire les punitions corporelles, et évalue ensuite les effets de cette interdiction. Il explore les différentes étapes de cette évolution depuis les premières tentatives pour réduire le recours aux châtiments corporels, entre les années 1920 et 1940, jusqu'aux modifications législatives beaucoup plus explicites adoptées dans les années 1950 et 1960. En 1979, le Parlement a adopté une loi interdisant les punitions corporelles. Pour ne pas criminaliser les comportements des parents, cette loi ne prévoyait aucune sanction contre les contrevenants. Elle offrait toutefois la possibilité d'intervenir rapidement auprès des familles dysfonctionnelles. La modification de la loi a été suivie d'une importante campagne d'éducation du public. En l'absence d'études longitudinales à grande échelle, il est difficile de démontrer les effets de la loi; toutefois, les résultats de deux études qualitatives menées auprès des

parents indiquent que ces derniers sont davantage en mesure d'utiliser des méthodes démocratiques pour élever leurs enfants. Les taux de violence à l'endroit des enfants semblent également avoir diminué. Étant donné que le but premier de la loi suédoise relative aux châtiments corporels était de modifier les opinions du public, il est permis d'affirmer que cet objectif a été atteint puisque la proportion de Suédois qui pensent qu'il est parfois nécessaire de recourir aux punitions corporelles pour éduquer les enfants est passée de 35 à 11 p. 100 en seulement trois décennies.

2.6 Durrant, J. E. « Culture, corporal punishment and child abuse », dans K. Covell (éd.), *Readings in child development: a Canadian perspective*, Toronto, Nelson, 1995, p. 28-48. [Winnipeg, Research and Education for Solutions to Violence and Abuse (RESOLVE)]

Ce chapitre contient un bref historique de la recherche et de la théorie en ce qui concerne la violence à l'endroit des enfants, et il vise à montrer le rapport qui existe entre la théorie et l'intervention. Les modèles théoriques analysés sont le modèle psychiatrique, le modèle socioéconomique, le modèle d'interaction sociale et le modèle environnemental. L'auteur affirme que ces modèles de réflexion sur la violence à l'endroit des enfants tendent progressivement à délaisser les causes uniques et à reconnaître plutôt l'existence d'un système complexe à multiples niveaux qui en favorise l'émergence. Comme le révèle l'examen des attitudes et des valeurs aux États-Unis (taux élevé de châtiments corporels), au Canada (taux plus faible qu'aux États-Unis de châtiments corporels, mais encore sanctionnés par la loi) et en Suède (châtiments corporels interdits par la loi), l'appui donné aux punitions corporelles diffère d'une société à l'autre. L'auteur propose un modèle environnemental pour expliquer le rapport qui existe entre la culture et l'utilisation de sanctions physiques. Elle insinue que, pour réduire la violence faite aux enfants, il faut axer les efforts non seulement sur le traitement et la prévention, mais aussi sur la modification des variables du macrosystème (p. ex., l'article 43 du *Code criminel* du Canada) qui contribuent à créer un environnement favorable au recours à des punitions corporelles. En dernier lieu, l'auteur analyse le rôle du professionnel à titre de défenseur des droits des enfants.

2.7 Durrant, J. E. « The abolition of corporal punishment in Canada: parents' versus children's rights », *International Journal of Children's Rights*, II, 1994, p. 129-136. [Winnipeg, Research and Education for Solutions to Violence and Abuse (RESOLVE)]

Le débat entourant l'abolition des châtiments corporels, qui prend de plus en plus d'ampleur au Canada, fait ressortir la possibilité de conflit entre les droits des enfants et ceux des parents. En règle générale, la population canadienne rejette l'emploi d'une violence physique manifeste à l'endroit des enfants, mais les punitions corporelles plus modérées se situent dans une zone de flou dans laquelle les droits des parents l'emportent sur ceux des enfants. L'article 43 du *Code criminel* sanctionne juridiquement l'utilisation de châtiments corporels par les parents. Cet article va à l'encontre des principes fondamentaux de la *Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant*, qui rappellent l'importance de respecter la dignité des enfants; il contrevient notamment à l'article 19 de la *Convention*, qui réclame l'adoption de mesures visant à prévenir la violence à l'endroit des enfants. S'appuyant sur les résultats de l'étude téléphonique réalisée au Manitoba en 1992, l'auteur donne à penser que, selon la *Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant*, le Canada est tenu d'adopter des politiques proactives, non seulement pour protéger les enfants, mais aussi pour aider les parents à favoriser le développement psychologique et l'autonomie de leurs enfants. Elle soutient également que l'État doit abolir les structures juridiques qui ne sont pas compatibles avec les principes qui sous-tendent la Convention.

2.8 Durrant, J. E. « Qui aime bien châtie bien : L'attitude des Manitobains face à l'abolition des châtiments corporels et ses conséquences pour l'introduction de changements de fond », *Santé mentale au Canada*, vol. 41, n° 4, 1993-1994, p. 2-7. [Winnipeg, Research and Education for Solutions to Violence and Abuse (RESOLVE)]

Cet article décrit une enquête téléphonique auprès de 526 Manitobains, dont l'objectif était de tenter d'évaluer l'importance de l'appui populaire à l'abolition des châtiments corporels infligés aux enfants et ainsi essayer de prévoir comment la population accueillerait d'éventuelles modifications législatives. Plusieurs études ont montré que l'acceptation des punitions corporelles en accroît l'usage et qu'elles sont à l'origine d'environ 60 p. 100 des cas de violence à l'endroit des enfants. Le droit canadien sanctionne actuellement le recours aux châtiments corporels à l'école et à la maison, alors que la Suède a interdit toutes les formes de punitions corporelles. Les résultats de l'enquête donnent à penser que les Manitobains ne seraient pas en faveur d'une loi interdisant les châtiments corporels; moins d'un tiers des répondants étaient d'accord avec l'idée d'une loi interdisant la fessée. Toutefois, les répondants seraient davantage portés à appuyer une loi qui permettrait de réduire les blessures infligées aux enfants. L'auteur suggère une stratégie à trois volets afin d'accroître l'appui à des modifications des lois canadiennes susceptibles de réduire l'emploi de la violence physique à l'égard des enfants : 1) des modifications législatives démontrant symboliquement que le recours aux punitions physiques n'est pas toléré; 2) des programmes publics d'éducation des parents qui soulignent les risques liés aux châtiments corporels et proposent des solutions de rechange positives; 3) des politiques et des services sociaux qui ont pour effet de modifier les conditions qui favorisent la violence envers les enfants.

2.9 Eriksen, J., A. Henderson, M. Davidson et S. Ogden. *Breaking the cycle: a parenting guide for single mothers of children who have witnessed domestic violence*, Vancouver, Feminist Research, Education, Development and Action (FREDA), 1997, 54 pages.

Ce guide, illustré de dessins d'enfants, s'adresse aux femmes qui se sont sorties d'une relation de violence et qui sont maintenant le parent unique d'enfants qui ont été témoins de la violence conjugale. En plus de présenter les ressources disponibles, le guide contient des renseignements ayant trait aux difficultés des parents seuls dont les enfants sont aux prises avec des problèmes découlant du fait qu'ils ont été témoins des mauvais traitements infligés à leur mère. Le guide est divisé en deux parties. La première traite de l'art d'être parent et contient des renseignements généraux sur la violence et sur le rôle parental. Elle débute par une description du cycle de la violence et des conséquences de la violence conjugale sur les enfants appartenant à trois groupes d'âge — les bébés et les enfants d'âge préscolaire, les enfants d'âge scolaire et les adolescents. Les lignes de conduite suivantes sont proposées aux parents : établir des limites et ne pas frapper les enfants, encourager le recours aux techniques de maîtrise de la colère, encourager les enfants à exprimer leurs sentiments et leur rappeler qu'on les aime. Quant à la mère, il est important qu'elle tienne compte de ses propres besoins, qu'elle planifie de bons moments avec ses enfants et qu'elle accepte de ne pas être parfaite. La deuxième partie du guide contient une liste des ressources disponibles dans la vallée du Fraser.

2.10 Hovdestad, W. E., C. M. Kristiansen, K. A. Felton et C. B. Allard. « An empirical study of the incidence of false memory syndrome », document présenté au congrès annuel de l'American Psychological Association, New York, août 1995, 17 pages. [London, Centre de recherche sur la violence faite aux femmes et aux enfants]

Le syndrome de la mémoire fictive est décrit comme l'état dans lequel l'identité et les relations interpersonnelles d'une personne s'articulent autour d'un souvenir traumatisant faux, mais auquel la personne croit fermement. Dans cette étude, les chercheurs ont examiné la mesure dans laquelle les femmes qui se souvenaient des sévices sexuels subis pendant leur enfance correspondaient à la description des femmes atteintes du syndrome de la mémoire fictive donnée par les défenseurs de l'existence de ce syndrome. On a interrogé un échantillon composé de 113 femmes âgées de 18 à 57 ans concernant les mauvais traitements qu'on leur avait infligés, leurs souvenirs, les thérapies suivies et les symptômes de traumatisme. Les données ont été analysées selon quatre critères : mesure dans laquelle les participantes croient avoir été victimes de violence, rupture des relations, degré de détresse après la création de pseudosouvenirs et processus thérapeutiques. Selon les résultats, les femmes qui se sont souvenues des mauvais traitements ne répondaient pas aux critères du syndrome de la mémoire fictive. Il existe peu de preuves empiriques de ce syndrome chez les femmes se souvenant de certains faits et l'affirmation selon laquelle ce syndrome est répandu est discutable. Les auteurs concluent que les attitudes à l'égard de la violence envers les femmes et les enfants, plutôt que les données scientifiques, sont au cœur du débat.

2.11 Kristiansen, C. M., K. A. Felton, W. E. Hovdestad et C. B. Allard. « The Ottawa survivors' study: a summary of the findings », Ottawa, Université Carleton, 1995, 19 pages. [London, Centre de recherche sur la violence faite aux femmes et aux enfants]

Cette recherche porte sur trois domaines : 1) les souvenirs qu'ont les victimes de leurs mauvais traitements et comment elles retrouvent ces souvenirs; 2) l'existence éventuelle du syndrome de la mémoire fictive; 3) l'incidence du débat sur l'éveil de souvenirs sur le bien-être des victimes. On a posé à un échantillon de 113 femmes âgées de 18 à 57 ans une série de questions sur la nature des mauvais traitements, les symptômes de traumatisme et les expériences thérapeutiques, le processus de remémoration et l'incidence qu'a sur elles le débat sur la mémoire retrouvée. Les résultats corroborent ceux d'autres études selon lesquelles environ la moitié des femmes se sont remémoré des faits et selon lesquelles l'ampleur de la perte de mémoire variait selon le degré de violence associé aux mauvais traitements. Des techniques suggestives sont peu souvent associées à la remémoration. Selon les chercheurs, il n'existe aucune preuve empirique donnant à penser que le syndrome de la mémoire fictive est fort répandu. Les processus mnémoniques des femmes sont similaires aux processus mnémoniques implicites observés dans les études sur les souvenirs traumatiques. Enfin, l'étude indique que les femmes font état de réactions légèrement hostiles au débat. Les chercheurs laissent entendre que le cynisme des gens concernant l'éveil de souvenirs peut être attribuable à l'opposition à l'égalité des femmes plutôt qu'au fait scientifique.

2.12 Marshall, L., N. Miller, S. Miller-Hewitt, M. Sudermann et L. Watson. *Évaluation des groupes pour des enfants témoins de violence*, London, Centre de recherche sur la violence faite aux femmes et aux enfants, 1995, 40 pages.

Selon des études, les enfants témoins de voies de fait contre leur mère ont des problèmes de comportement et de santé émotive. Ce rapport présente une étude où des groupes d'enfants ont été évalués par la Société d'aide à l'enfance de London et Middlesex, les Madame Vanier Children's Services et des bénévoles d'organismes communautaires. Dix séances ont été tenues avec les groupes dans le but de faire connaître aux enfants les comportements sécuritaires à adopter pendant les incidents de violence, de les encourager à exprimer leurs émotions, d'améliorer la façon d'aborder les conflits avec les pairs et d'approfondir les connaissances sur la violence faite aux femmes. Des tests ont été effectués avant et après l'étude auprès de 31 enfants âgés de 7 à 15 ans et auprès de leur mère. Selon les résultats, les groupes ont réussi à atteindre les objectifs à court terme, et les mères et les enfants ont donné des évaluations positives. La capacité des enfants à reconnaître les actes de violence s'est améliorée, et ces enfants risquaient moins d'essayer d'intervenir au terme du post-test. Moins d'enfants toléraient la violence et avaient le sentiment d'être la cause des mauvais traitements ou des disputes des parents. Par ailleurs, les stratégies relatives aux conflits interpersonnels s'étaient améliorées. Toutefois, les mères ont indiqué qu'une quantité accrue d'information aurait pu leur être utile. Le document renferme des suggestions de recherche.

2.13 Martin, G., M. Clément et C. Fortin. *Liens entre la violence physique, psychologique et sexuelle faite aux enfants et aux femmes. Actes du séminaire tenu à Drummondville le 11 novembre 1994,* Collection Réflexions, nº 3, Montréal, Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRI-VIFF), 1995, 114 pages.

Le séminaire traitait des liens entre la violence physique, psychologique et sexuelle faite aux enfants et aux femmes présentés par des chercheurs et des travailleurs de première ligne. Les quatre exposés sur les mauvais traitements envers les enfants donnaient un aperçu des facteurs relatifs à la dynamique sociale et familiale dans les affaires de mauvais traitements envers les enfants, les résultats des groupes d'intervention œuvrant auprès des enfants ayant été témoins de violence conjugale ou ayant été eux-même victimes de cette violence, une discussion sur les facteurs de risque de violence sexuelle et différentes stratégies de prévention et enfin, un examen du programme de prévention de la violence mis au point à l'intention des enfants du préscolaire et du primaire. Les quatre autres exposés portaient sur la violence faite aux femmes et sur les rapports entre les mauvais traitements faits aux femmes et ceux faits aux enfants. Dans le premier, un fournisseur de services de première ligne dans un CLSC décrivait quelques-uns de ces liens. Une discussion a suivi sur les définitions, les facteurs et la dynamique de la violence psychologique en milieu familial. Un autre spécialiste a établi un parallèle entre la violence faite aux femmes et celle faite aux enfants demeurant dans des maisons de transition. Un rapport de recherche sur l'état de santé des femmes et des enfants victimes de violence ou vivant dans un milieu familial violent a également été présenté.

2.14 McGillivray, A. « Therapies of freedom: the colonization of Aboriginal childhood », document présenté dans le cadre de l'atelier *Cultural, National and Translational Legalities: Contested Domains,* assemblée annuelle de la Law and Society Association, Phoenix (Arizona), du 16 au 19 juin 1994, 64 pages. [Winnipeg, Research and Education for Solutions to Violence and Abuse (RESOLVE)]

Ce document contient une vue d'ensemble des stratégies anglo-canadiennes d'assimilation et des tactiques de résistance qui caractérisent et expliquent la colonisation des enfants autochtones dans le contexte de l'expérience manitobaine. L'auteur décrit la colonisation des enfants autochtones qu'ont rendue possible des institutions telles que les réserves, les pensionnats, les services de protection de l'enfant, les centres de détention et les prisons pour jeunes délinquants. Après avoir donné un aperçu des relations des Indiens avec le Canada, l'auteur rappelle l'idéologie dominante entourant l'enfance et la nécessité « d'éduquer, de civiliser et de rallier au christianisme » les jeunes Autochtones. Un bref exposé sur les pensionnats indiens au Canada et l'examen de la lutte pour exercer le contrôle sur l'aide sociale à l'enfance permettent d'établir un parallèle entre l'autorité qui est exercée sur les enfants autochtones et celle qui est exercée sur les enfants « menacés ou anormaux ». Le reste de l'essai est consacré au système d'organismes intertribaux du

Manitoba, à la prise de mesures disciplinaires à l'endroit de ces organismes et au rôle de la culture dans la contestation des cas de protection de l'enfance. L'autorité exercée par les Canadiens de descendance européenne sur les enfants autochtones a profondément marqué la vie des peuples autochtones et est en partie responsable de leurs taux élevés de violence conjugale, de décès prématurés, de pauvreté, de toxicomanie et d'aliénation familiale et culturelle.

2.15 McGillivray, A. « Reconstructing child abuse: Western definition and non-western experience » dans M. Freeman et P. Veerman (éd.), *The ideologies of children's rights,* Dordrecht, Kluwer Academic Publishers, 1992, p. 213-236. [Winnipeg, Research and Education for Solutions to Violence and Abuse (RESOLVE)]

Dans cet article, McGillivray étudie l'évolution du concept de l'enfance maltraitée. Ce concept est le produit des idéologies démocratiques libérales de l'Occident, qui établissent une distinction entre vie publique et vie privée et reconnaissent les droits de l'enfant. Ce sont les institutions occidentales qui ont défini la violence envers les enfants et la façon d'y réagir, et elles ont été influencées dans leur démarche par l'évolution rapide du concept des droits de l'enfant. Les mauvais traitements infligés aux enfants sont révélateurs de perceptions divergentes des enfants en tant qu'êtres humains et en tant que personnes ayant des droits sur le plan juridique. McGillivray semble douter de la possibilité d'appliquer le concept occidental à d'autres sociétés. Mais les témoignages recueillis tendent de plus en plus à montrer que les différents comportements décrits comme de la violence envers les enfants existent dans toutes les sociétés. Elle reconnaît l'utilité de normes internationales larges, semblables à celles que propose la *Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant.* En outre, afin de trouver une solution au problème de la divergence dans les perceptions sociales et d'établir une norme universelle, il faut aussi s'intéresser au « folklore » entourant la manière de traiter les enfants, et notamment aux aspects suivants : les croyances qui ne sont pas exprimées, les réactions à caractère culturel, les conventions sociales et les interventions de l'État.

2.16 Proulx, J. *An evaluation of the women's post treatment workshop on childhood sexual abuse,* Winnipeg, Manitoba Centre on Family Violence and Violence Against Women, 1996, 67 pages. [Winnipeg, Research and Education for Solutions to Violence and Abuse (RESOLVE)]

En 1995, le Centre de post-traitement pour les femmes de Winnipeg a élaboré et présenté à 140 intervenants de divers organismes des régions rurales et urbaines du Manitoba un atelier sur les problématiques des agressions sexuelles au cours de l'enfance et de la chimiodépendance qui leur est liée. L'atelier avait pour but de renseigner des prestataires de services sociaux qui connaissent mal les problèmes des femmes victimes d'agressions sexuelles pendant leur enfance et de leur donner une formation devant faciliter leurs interventions auprès de ces femmes. Les changements survenus dans les connaissances, les attitudes et le sentiment de compétence

ont été mesurés à l'aide de prétests et de post-tests. Les résultats indiquent que les participants étaient très bien renseignés sur la violence sexuelle à l'endroit des enfants aussi bien avant qu'après l'atelier. L'auteur fait état de plusieurs changements positifs dans les attitudes des participants à l'endroit des personnes qui ont survécu à des agressions sexuelles pendant leur enfance et qui ont développé une chimiodépendance : 1) une tolérance moindre de la violence; 2) une meilleure acceptation des personnes qui ont survécu à cette violence; 3) une meilleure acceptation des clientes aux prises avec des problèmes de chimiodépendance. Les résultats des prétests et des post-tests indiquent que les participants avaient l'impression d'être mieux préparés, après avoir suivi l'atelier, à s'occuper des femmes victimes d'agressions sexuelles pendant leur enfance et souffrant de chimiodépendance. La majorité des participants et participantes étaient modérément satisfaits de l'atelier et ont fortement suggéré qu'il soit offert aux nouveaux employés.

2.17 Wright, J. M., et C. A. Cameron. « A reconceptualization of anger development », document présenté au Second Annual International Colloquium: *Aggression, Mental Disorders and Intervention*, Montréal, Québec, 3 novembre 1996, 11 pages. [Fredericton, Centre Muriel McQueen Fergusson pour la recherche sur la violence familiale]

Ce document porte sur l'élaboration d'un modèle de développement affectif, en particulier celui de la colère, des adolescents aux prises avec des problèmes de comportement et des difficultés émotives. Les auteurs cernent d'abord la nécessité de mieux comprendre la colère clinique des adolescents, puis entreprennent d'élaborer un cadre conceptuel qui aiderait à prévoir et à prévenir la colère, à intervenir ainsi qu'à améliorer la qualité de vie des adolescents frustrés. Le modèle du développement émotif de la colère repose sur différentes perspectives théoriques, c'est-à-dire développementales, cliniques, morales, sociales et biologiques. On traite de l'interconnexion entre les neuroémotions (émotions pulsionnelles de base), l'attachement, les principales convictions, les émotions secondaires, l'auto-évaluation et les manifestations comportementales. Le modèle repose sur un continuum de la colère, illustré sous forme de tunnel, représentant du haut vers le bas les différents degrés de colère des adolescents, à savoir normal, faible, moyen, élevé et clinique. Il permet de prévoir les aspects tant qualitatifs que quantitatifs. Le modèle en est encore au stade expérimental, mais on prévoit qu'il permettra de mieux comprendre le développement de la colère et de mettre ainsi au point des interventions davantage fondées sur des théories en contexte de violence.

Section III :
Violence familiale

Pour les adresses, et comment contacter les centres de recherche, veuillez consulter l'appendice A.

3.1 Centre Muriel McQueen Fergusson pour la recherche sur la violence familiale. The Religion and Violence Research Team. *Family violence and the United Baptist and Wesleyan Churches of Atlantic Canada: first phase report*, Fredericton, Centre Muriel McQueen Fergusson pour la recherche sur la violence familiale, 1994, plus de 43 pages.

Ce rapport traite d'un projet pilote sur les tensions, les contradictions et la collaboration entre les ecclésiastiques et les employés des maisons de transition du Canada atlantique. Il a pour but d'identifier les possibilités de coopération et de coordination. Le rapport repose principalement sur un questionnaire sur la violence familiale mis au point pour les ecclésiastiques. Le questionnaire vise à examiner les types de situations de counseling que rencontrent les pasteurs et à comprendre les méthodes qu'ils utilisent pour intervenir dans les cas de violence familiale. En 1993, un sondage de six pages a été envoyé à tous les pasteurs de l'Église baptiste unie et de l'Église wesleyenne du Canada atlantique; 332 pasteurs (70 p. 100) ont répondu. Presque tous les pasteurs indiquent avoir été consultés par des victimes de violence, mais considèrent que leur expérience ne permet pas de répondre au besoin. La situation la plus fréquemment rapportée est celle des femmes victimes de la violence de leur mari. Presque tous les pasteurs aiguillent les victimes vers des organismes laïcs ou des membres de l'Église. La plupart possèdent une connaissance factuelle de la violence familiale mais, dans l'ensemble, semblent hésitants à considérer toute explication religieuse ou spirituelle pour ce problème social courant. Plus de la moitié des pasteurs estiment ne pas être suffisamment préparés pour intervenir dans les cas de violence familiale et, par conséquent, souhaiteraient suivre une formation à cet égard.

3.2 Fortin, A., M. Cascon, C. Chamberland et P. Carignan. *Série télévisée sur la prévention de la violence familiale*, Montréal, Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRI-VIFF), 1995, 32 pages.

Dans ce document, les auteurs donnent un aperçu d'un projet de série télévisée sur la prévention de la violence familiale. Ils établissent d'abord le contexte en présentant le problème, en définissant la violence et ses conséquences et en énumérant cinq catégories de risque. Ils indiquent que, dans l'ensemble, la série télévisée proposée vise à sensibiliser davantage le public à la violence familiale. Les objectifs précis consistent à mieux faire connaître les différentes formes de violence et le cycle de la violence, à aider la population à comprendre les facteurs contribuant à la

violence, à promouvoir l'élaboration de stratégies et à faire prendre conscience des ressources personnelles. Les auteurs abordent brièvement les principes et les stratégies d'intervention. Ils expliquent ensuite le format télévisé, signalant que la série consisterait en 26 épisodes d'une demi-heure chacun. Une personne animerait l'émission et on ferait participer le public. Chaque épisode présenterait une dramatisation d'une situation de violence familiale sur un thème particulier dans le but d'en montrer la complexité, et une analyse du milieu serait ensuite faite avec les méthodes de prévention appropriées.

3.3 Geauvreau, C. *A place to move the world from: a rural community action guidebook towards zero tolerance for violence and abuse against women, children and the elderly,* Salt Spring Island, Colombie-Britannique, Conspiracy Press, 1996, 182 pages. [Vancouver, Feminist Research, Education, Development and Action (FREDA)]

A place to move the world from est une trousse contenant de la documentation sur les méthodes de groupe qui peuvent être utilisées pour amener des changements sociaux dans une petite collectivité rurale en ce qui concerne la violence à l'endroit des femmes, des enfants et des personnes âgées. Les instruments proposés peuvent être utiles à d'autres groupes communautaires désireux de s'attaquer au problème de la violence au sein de leur collectivité. Le processus de groupe, sa vision et ses buts, de même que la mise en œuvre et l'évaluation de stratégies de développement communautaire y sont également décrits de manière détaillée. Cette trousse d'information traite des sujets suivants : les méthodes de recherche participative, les techniques de prise de conscience, l'éducation, les contrecoups, la résistance, l'incrédulité, la victimisation secondaire, les réseaux d'entraide et les conséquences de la mise en application des principes féministes. La première partie de cette trousse est consacrée à l'analyse des questions liées au processus de groupe, aux systèmes relationnels et aux stratégies de soins. Bon nombre des concepts exposés sont le résultat d'expériences de réussite et d'échec. La deuxième partie décrit les phases de conception et de réalisation des objectifs du projet. La troisième partie porte sur la recherche et l'évaluation du projet, et décrit les méthodes qualitatives et quantitatives qui ont été utilisées. Pour ceux et celles qui désirent étudier plus en profondeur les problématiques soulevées, le guide s'accompagne d'une longue bibliographie. Des exercices visant à améliorer les compétences du groupe dans le domaine de la justice sociale sont proposés en annexe.

3.4 Gorkoff, K. *A survey of services for victims of violence in Winnipeg.* Winnipeg, Manitoba Research Centre of Family Violence and Violence Against Women, 1996, 73 pages. [Winnipeg, Research and Education for Solutions to Violence and Abuse (RESOLVE)]

Réalisée sous la direction du réseau des prestataires de services de Winnipeg, cette étude passe en revue les services actuellement offerts aux victimes de violence afin d'obtenir un aperçu de la gamme de services harmonisés disponibles à Winnipeg et d'en cerner les chevauchements et les lacunes. Cette étude, menée en 1995, avait pour but de faciliter la planification des programmes à court et à long terme et d'accroître la capacité des organismes d'offrir des services complets. L'échantillon de l'étude était composé de 61 organismes de Winnipeg qui fournissent des services aux victimes de violence, ce qui comprend des refuges d'urgence, des services d'hébergement transitoire, des centres de ressources, des hôpitaux, des cliniques de soins de santé, des services de counseling et des organismes privés. D'après les résultats obtenus, les lacunes les plus importantes se trouvent dans les trois domaines suivants : le counseling à long terme, les programmes de prévention et le counseling de groupe. Les programmes pour les agresseurs et pour les enfants viennent au second rang des services les moins bien organisés. Un plus grand nombre de services sont offerts aux femmes qu'aux hommes, adolescents ou enfants victimes de violence; les services les moins nombreux sont ceux qui s'adressent aux enfants. Quarante-deux pour cent des organismes offrent des programmes conjoints, et 96 p. 100 d'entre eux dirigent les clients vers d'autres services. Les participants à l'étude ont suggéré, entre autres choses, d'élaborer un modèle de services harmonisés et d'assurer une coordination des services.

3.5 Hare, J. *Building healthy communities: an Aboriginal family violence resource guide,* Vancouver, Feminist Research, Education, Development and Action (FREDA), 1997, 40 pages.

Ce document vise à aider les gens des Premières Nations à s'occuper des cas de violence familiale au sein de leur collectivité. Il contient une liste des services, des programmes et des ressources mises à leur disposition en Colombie-Britannique ainsi qu'un survol et une analyse critique des consultations nationales, provinciales et régionales réalisées afin de cerner les besoins des gens des Premières Nations. Une comparaison est établie entre les besoins cernés lors des consultations à plus grande échelle et les besoins exprimés lors des consultations au sein des collectivités. L'information réunie est le fruit d'une étude documentaire approfondie et d'entrevues téléphoniques réalisées avec 28 personnes qui s'occupent de violence familiale, à l'échelon communautaire, au sein des conseils tribaux. Les résultats de ces démarches semblent indiquer que, même si les besoins des collectivités peuvent varier, la comparaison des consultations nationales et provinciales met à jour de nombreuses similitudes, telles que la fragmentation des connaissances et des services, et des problèmes découlant du partage de la responsabilité juridictionnelle pour les Premières Nations. Le document s'achève sur des recommandations quant à la manière dont les organismes de services, les intervenants et les gouvernements peuvent répondre aux besoins des collectivités. Toutes les recommandations formulées révèlent l'urgente nécessité pour les communautés des Premières Nations de réagir à la violence familiale, dans le respect de leur identité culturelle.

3.6 Hopkins, J. L., J. Forde et S. L. Bains. *A Yukon pilot project on men's violence against women,* Vancouver, Feminist Research, Education, Development and Action (FREDA), 1995, 56 pages.

On a généralement l'impression que la violence à l'endroit des femmes et des enfants est plus répandue dans le Nord, qu'elle y est plus grave et plus difficile à enrayer que dans les régions urbaines du Sud. Cette étude pilote vise à repérer et à décrire les types de renseignements et de services mis à la disposition des femmes et des enfants victimes de la violence au Yukon. Afin de brosser un tableau des problèmes et des besoins des femmes et des enfants qui sont victimes de violence dans certaines collectivités du Yukon, des entrevues ont été réalisées avec des représentants d'organismes communautaires ainsi que des gouvernements fédéral et territorial. La recherche indique qu'il existe très peu de services offerts aux familles de façon suivie. Les lacunes dans les collectivités du Yukon sont décrites longuement, tandis qu'une section plus brève s'attarde à ce qui fonctionne bien dans ces collectivités. L'information anecdotique fait ressortir la nécessité d'une démarche communautaire plus holistique et intégrée si l'on veut réussir à trouver des solutions valables à la violence familiale. Tous les organismes doivent coordonner leurs priorités d'action et leurs initiatives de développement communautaire, et celles-ci doivent recevoir l'appui des organisations et des groupes communautaires existants.

3.7 Josephson, W. L., et J. V. P. Check. « A new tool for measuring violence against women: the revised conflict tactics scales », document présenté au congrès annuel de la Société canadienne de psychologie, à Penticton, Colombie-Britannique, le 1er juillet 1994. [Winnipeg, Research and Education for Solutions to Violence and Abuse (RESOLVE)]

Cette étude revoit le test Conflict Tactics Scales, élaboré par Murray Straus, afin d'aider à dépister et mesurer l'usage qui est fait de la violence ainsi que les solutions de rechange à la violence les plus courantes dans les relations interpersonnelles. Le but premier de la recherche était d'élargir l'échelle du raisonnement afin d'y ajouter d'autres moyens positifs et constructifs pour résoudre les conflits d'opinions. La Conflict Tactics Scale révisée comprend l'échelle initiale de la violence physique ainsi que quatre nouvelles échelles : l'échelle de l'escalade et du blâme, l'échelle des tactiques passives-agressives, l'échelle de l'évitement et une révision en neuf points de l'échelle du raisonnement de Straus. La version révisée a été élaborée à partir d'un échantillon de 384 étudiants universitaires. Un autre groupe de 265 étudiants a participé à la contrevalidation. La fiabilité des nouvelles échelles se compare avantageusement à celle de l'instrument initials. Dans les échantillons, l'échelle de la violence physique présente des coefficients négatifs élevés de correspondance aux deux échelles révisées du raisonnement et de l'évitement, donnant à penser qu'il pourrait être utile d'examiner pourquoi les solutions de rechange à la violence ne sont ni dégagées ni choisies dans les études réalisées auprès des étudiants de niveau collégial, qui portent sur la violence dans les fréquentations.

3.8 Josephson, W. L., et K. Gorkoff. *Evaluation of the Multicultural Partner Abuse Prevention Project,* Winnipeg, Manitoba Research Centre on Family Violence and Violence Against Women, 1996, plus de 60 pages. [Winnipeg, Research and Education for Solutions to Violence and Abuse (RESOLVE)]

Il s'agit d'un rapport d'évaluation du projet Multicultural Partner Abuse Prevention. Le projet, financé par le ministère du Patrimoine canadien, était un effort de concertation entre des représentants de différentes communautés ethnoculturelles et des prestataires de services afin de prévenir la violence familiale en sensibilisant davantage les populations à la violence conjugale et en facilitant l'accès à l'information et aux ressources. Ce projet a permis d'organiser, au cours des années 1995 et 1996, 33 ateliers et huit présentations dans les médias communautaires de 10 collectivités manitobaines participantes. Des brochures ont été produites dans la langue maternelle des membres de cinq collectivités, et des rencontres officielles ont eu lieu avec des représentants de 36 organismes communautaires. L'évaluation montre que le principal effet du projet a été d'accroître le degré de sensibilisation à la violence conjugale ainsi que l'intérêt pour cette problématique. Toutefois, aucun indice ne permet de croire que le programme s'est traduit par une utilisation accrue des services offerts par les organismes d'aide. Il est recommandé d'adapter le programme aux besoins des jeunes, des nouveaux immigrants et des adultes plus âgés. Il est également suggéré d'améliorer les services d'action directe, d'offrir davantage de services aux communautés ethnoculturelles et d'harmoniser ces services avec les services sociaux ordinaires.

3.9 Kuropatwa, S., et W. L. Josephson. *Summary of proceedings for the Western Canadian Research Centre on Family Violence and Violence Against Women: development workshop,* Winnipeg, Manitoba Research Centre on Family Violence and Violence Against Women, 1997, 63 pages. [Winnipeg, Research and Education for Solutions to Violence and Abuse (RESOLVE)]

Ce rapport résume les débats entourant la possibilité de créer un centre de recherche sur la violence familiale et sur la violence faite aux femmes pour l'Ouest canadien. Les 20 et 21 février 1997, une soixantaine de personnes représentant des organismes œuvrant auprès des femmes, des enfants et des personnes âgées victimes de violence, des collectivités autochtones, des collectivités multiculturelles, le gouvernement, le monde des affaires, des universités et des organismes de recherche, des organismes chargés d'appliquer la loi et des services de santé se sont réunies à Calgary afin de discuter du concept d'un centre de recherche commun à trois provinces. Le but de la rencontre était de recueillir des appuis pour l'initiative et de trouver un mode de financement. Cette rencontre a pris la forme d'exposés, de travail en sous-groupes et de discussions en assemblée plénière. Un certain nombre de thèmes ont été repris dans les exposés et dans les discussions : 1) un centre de recherche commun à trois provinces permet, entre autres choses, de resserrer la collaboration, d'améliorer les communications et d'accroître la visibilité et

la crédibilité des intervenants; 2) il faut trouver des solutions aux problèmes de recherche; 3) il est important d'établir une véritable collaboration entre les chercheurs, les prestataires de services, les décideurs et les autres intervernants; 4) il est essentiel que la communication soit efficace; 5) le centre doit répondre aux besoins des populations rurales et du Nord. L'annexe III est consacrée aux observations présentées par chaque groupe aux séances plénières.

3.10 Ouellet, F., et M. Clément (éd.). *Violences dans les relations affectives : représentations et interventions. Actes du colloque tenu à Chicoutimi le 23 mai 1995 dans le cadre du 63e Congrès de l'ACFAS*, Collection Réflexions, n° 4, Montréal, Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRI-VIFF), 1996, 165 pages.

Dans le cadre du colloque, on a présenté une étude renfermant une hypothèse selon laquelle toutes les observations et méthodes objectives reposent sur des observations interprétées d'après le climat social du temps. En bref, les auteurs de l'étude s'interrogent sur l'objectivité de toutes les observations et les méthodes, et ils avancent que les buts ultimes des pratiques d'intervention ne correspondent pas nécessairement aux principales causes de la violence. On a présenté une étude plus récente sur la violence sexuelle faite aux garçons et l'épanouissement de la masculinité. Encore une fois, on aborde le problème de la perception, mais dans un contexte très différent. L'étude laisse entendre que les garçons peuvent eux-mêmes devenir des agresseurs afin d'atténuer leur propre perception d'échec face à leur masculinité. On présente des études sur la représentation de la violence en fonction du sexe et sur la représentation de la violence chez les jeunes. D'autres études sur la violence conjugale traitent des aspects cognitifs de ce type de violence (p. ex., les croyances, les préjugés comme le transfert du blâme et les attitudes envers les victimes). Les auteurs de cette étude sont d'avis que les travailleurs de première ligne ont encore des préjugés et qu'ils croient les mythes sur la violence conjugale.

3.11 Proulx, J., et S. Perrault. *An evaluation of the Ma Ma Wi Wi Chi Itata Centre's Family Violence Program Stony Mountain project: the complete report*, Winnipeg, Ma Ma Wi Wi Chi Itata Family Violence Program, 1996, 136 pages. [Winnipeg, Research and Education for Solutions to Violence and Abuse (RESOLVE)]

Il s'agit d'un rapport d'évaluation du projet Family Violence Program Stony Mountain, un programme de traitement élaboré afin de répondre aux besoins du fort pourcentage d'hommes autochtones incarcérés dans des établissements correctionnels pour des crimes liés à la violence familiale. Ce programme, composé de 29 séances visant à modifier des structures de comportement violent, prend appui sur les Cercles d'influence et comprend des activités d'éducation, de counseling, de guérison et de prévention. L'évaluation porte sur la période d'exécution du programme, soit trois années. À l'aide d'une méthode à la fois qualitative et quantitative, 64 détenus ont été interviewés afin d'évaluer : 1) leur satisfaction par rapport

au programme; 2) leur perception de son efficacité et de ses possibilités d'application; 3) leur opinion sur ses aspects culturels. En général, les participants sont très satisfaits du programme. Ils sont également très satisfaits de son volet culturel. Des renseignements supplémentaires fournis par les agents de gestion de cas et les gardiens font état de changements modérés, au sein de l'établissement, dans le comportement des détenus à l'endroit des autres. Les auteurs concluent qu'il est nécessaire et souhaitable que des programmes sur la violence familiale en milieu autochtone soient offerts dans les établissements correctionnels.

3.12 Proulx, J., C. Koverola, A. Fedorowicz et M. Kral. « Coping strategies as predictors of distress in survivors of single and multiple sexual victimization and non-victimized controls », *Journal of Applied Social Psychology*, XXV, 1995, p. 1464-1483. [Winnipeg, Research and Education for Solutions to Violence and Abuse (RESOLVE)]

Cette étude explore le rapport entre les stratégies d'adaptation et les symptômes de détresse que présentent les victimes d'une nouvelle agression sexuelle. Les stratégies d'adaptation sont évaluées à l'aide de l'échelle révisée des mécanismes d'adaptation. Les symptômes examinés comprennent la détresse globale, la dépression, l'anxiété et la somatisation. Les participantes à l'étude étaient des étudiantes du premier cycle universitaire dont 44 avaient été agressées sexuellement pendant leur enfance et leur vie adulte, 54 avaient vécu un seul incident d'agression sexuelle alors qu'elles étaient enfants, et 256 n'avaient jamais été victimes d'une agression sexuelle. Les résultats révèlent des différences importantes entre les symptômes rapportés et les stratégies d'adaptation utilisées par les membres des trois groupes. La détresse est plus grande chez les victimes que chez les non-victimes. Celles qui ont été agressées à plusieurs reprises ont plus souvent recours à des stratégies d'adaptation que celles qui n'ont jamais été agressées, et les deux groupes de victimes utilisent plus fréquemment la stratégie de fuite que le groupe de non-victimes. Dans les trois groupes, les stratégies d'adaptation employées sont prédictives des symptômes de détresse, la fuite venant en premier lieu. Les résultats de cette étude indiquent qu'il est très important de tenir compte des stratégies d'adaptation utilisées lors des interventions cliniques auprès des femmes en détresse, surtout de celles qui ont survécu à de multiples agressions sexuelles.

3.13 Purvey, D. B. *Violent matters: an annotated guide to selected Canadian English language magazines, 1945-1960*, Vancouver, Feminist Research, Education, Development and Action (FREDA), 1996, 65 pages.

Ce guide dresse la liste des articles sur la violence qui sont parus, entre 1945 et 1960, dans des revues canadiennes de langue anglaise, tant populaires qu'universitaires, et en fournit une brève description. La recherche a porté sur les revues et périodiques suivants : *Dalhousie Review, Queen's Quarterly, University of Toronto Quarterly, Maclean's, Chatelaine, Saturday Night, Canadian Forum, Canadian Welfare* et *Star Weekly*. Dans l'introduction du guide, l'auteur donne des suggestions et des

exemples des différentes interprétations possibles du contenu des articles. La constatation prédominante est que toute la question de la violence dans la vie privée et familiale est un sujet tabou. Très peu d'articles font allusion à la violence, ou alors ne l'évoquent que de manière indirecte. La majorité des articles portent sur des préoccupations courantes, telles que l'alcoolisme, l'aliénation mentale et le divorce, et tendent à refléter les idées que véhiculait la psychologie sociale au cours des décennies de l'après-guerre. L'auteur fait remarquer que les articles traduisent la panique morale qu'a suscitée l'éclatement de la famille et insistent souvent sur la préservation des mœurs de la culture dominante. En général, les revues plus savantes font une place moins grande à la violence et à la vie familiale que les revues plus populaires. Toutes les publications recensées ont subi d'importantes transformations, tant sur les plans de la présentation que du contenu, au cours de la période de 16 ans sur laquelle l'étude portait.

3.14 Rondeau, G., S. Cantin et C. Cyr (éd.). *Préoccupations en émergence dans la pratique et la recherche en violence. Actes du séminaire tenu à Cap-de-la-Madeleine le 15 octobre 1993*, Collection Réflexions, nº 1, Montréal, Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRI-VIFF), 1994, 68 pages.

Cette série de documents a été présentée le 15 octobre 1993 dans le cadre d'un séminaire sur les préoccupations en émergence dans le domaine de la violence sociale. Ces préoccupations ont été examinées dans le contexte de la violence institutionnelle, des femmes vulnérables et des nouveaux dilemmes éthiques auxquels se heurtent les agents chargés des dossiers. Le fait que le terme « violence » perd sa signification et devient un mot courant de portée générale à plusieurs égards est au nombre des principaux éléments discutés. Dans le cadre du séminaire, on a étudié les derniers changements, comme la réintégration dans la société des personnes en institution, et souligné que, dans la majorité des cas, cette réintégration nécessite souvent un retour dans la famille, où les femmes ont habituellement la responsabilité des soins. Ces nouvelles responsabilités (financières et émotives) viennent s'ajouter aux facteurs prédisposant à l'amorce de la violence conjugale. On a également discuté du fait que le public commence à percevoir différemment l'aide sociale, c'est-à-dire comme une situation humiliante plutôt que comme un droit humain. La diminution de la responsabilité de l'État face à ces personnes est considérée comme une violence institutionnelle en elle-même.

3.15 United Baptist Convention of the Atlantic Provinces. Family Violence Committee. *Understanding the dynamics of family violence: a ministry handbook*, Saint John, United Baptist Convention of the Atlantic Provinces, 1995, 52 pages. [Fredericton, Centre Muriel McQueen Fergusson pour la recherche sur la violence familiale]

Ce manuel visait à servir de guide pour les pasteurs et les autres intervenants au sein de l'Église afin de mieux comprendre l'importance de leur intervention pour les personnes victimes de violence familiale. Le manuel donne un aperçu de

certaines des questions liées au rôle de l'Église dans les situations de violence familiale. On y définit la violence familiale ainsi que les mauvais traitements envers les enfants, les femmes et les personnes âgées. Relativement à la pratique religieuse, les auteurs examinent les questions suivantes : Le problème de la violence est-il présent dans les foyers chrétiens? Quelles sont les raisons qui incitent les personnes à rester dans des foyers où il y a de la violence? Pourquoi est-il si difficile de mettre fin à la violence familiale? On fournit de l'information sur les agresseurs et sur la façon dont les pasteurs peuvent venir en aide à ces derniers. On parle également du travail avec les organismes laïcs et du pardon. On décrit le rôle de l'Église et des pasteurs dans des situations de violence familiale de même que les difficultés auxquelles peuvent se heurter les pasteurs. L'annexe A reproduit une résolution sur la violence familiale adoptée en 1994 par les délégués lors de l'assemblée annuelle de la United Baptist Convention des provinces atlantiques. L'annexe B contient une liste des lectures et ressources recommandées.

3.16 Ursel, E. J. *Final report: Year 1: Family Violence Court Winnipeg: Criminology Research Centre*, Winnipeg, Manitoba Research Centre on Family Violence and Violence Against Women, 1993, plus de 165 pages. [Winnipeg, Research and Education for Solutions to Violence and Abuse (RESOLVE)]

Ce rapport décrit les résultats d'une étude sur la première année d'activités de la Cour de la violence familiale, la première cour spécialisée de ce genre au Canada. L'objectif principal de l'étude était de réunir de multiples renseignements sur les caractéristiques des causes traitées à la Cour de la violence familiale et d'évaluer si la Cour respectait ses objectifs premiers. Cette étude indique que la création de la Cour de la violence familiale a littéralement transformé la manière de traiter les causes de violence familiale. Au cours de sa première année d'existence, la Cour de la violence familiale a entendu 1 800 causes, soit une augmentation de 30 p. 100 par rapport à l'année antérieure. Parmi les causes entendues, 80 p. 100 étaient des cas de violence conjugale, 18 p. 100 des cas de violence à l'endroit des enfants et 2 p. 100 des cas de violence envers les personnes âgées. Le délai moyen de traitement d'une cause, de l'admission au prononcé de la sentence, était de 3,4 mois, et dans 92 p. 100 de tous les cas, une décision avait été rendue en moins de 18 mois. La cour spécialisée a eu une très grande incidence sur le dénouement des causes : les causes perdues en raison de sursis de l'instance sont passées de 32 à 22 p. 100 à la Cour de la violence familiale, et 64 p. 100 de toutes les causes jugées ont donné lieu à des condamnations. La décision la plus fréquemment rendue à la Cour de la violence familiale est la probation sous surveillance s'accompagnant d'un traitement ordonné par le tribunal. Le taux d'incarcération a également augmenté.

3.17 Ursel, E. J. *Final Report: Year 2: Family Violence Court Winnipeg*, Winnipeg, Manitoba Research Centre on Family Violence and Violence Against Women, s.d., 89 pages. [Winnipeg, Research and Education for Solutions to Violence and Abuse (RESOLVE)]

Ce rapport décrit dans ses grandes lignes la phase II d'une étude visant à déterminer les effets de la Cour de la violence familiale de Winnipeg, un tribunal qui entend exclusivement des causes de violence conjugale et de violence à l'endroit des enfants et des adultes plus âgés. La recherche évalue la mesure dans laquelle la Cour de la violence familiale a pu poursuivre sur sa lancée de la première année ainsi que les rapports entre cette cour et les autres cours criminelles du Manitoba. Les résultats indiquent que la Cour est demeurée aussi active que pendant sa première année d'existence et que le nombre de causes entendues a augmenté de 48 p. 100. Au cours de la deuxième année, la majorité des causes entendues concernait la violence conjugale, et le nombre de causes de violence à l'endroit des enfants et des aînés est resté relativement stable. Des changements importants se sont également produits dans la détermination de la peine, et le taux de probations et d'incarcérations a connu une forte augmentation. Lors de l'analyse comparative entre les tribunaux, le chercheur a constaté que le taux de sursis dans les causes d'agression générale était plus élevé que le taux de sursis dans les causes entendues par la Cour de la violence familiale; cet écart est attribuable au recours à la déjudiciarisation par la médiation dans les cours générales. La comparaison des tribunaux selon le taux de condamnations aux procès de première instance donne des résultats partagés. Toutefois, les modèles de détermination de la peine révèlent que des sanctions plus sévères sont la norme dans les trois tribunaux étudiés.

3.18 Ursel, E. J. *Family Violence Court research project summary final report*, Winnipeg, Manitoba Research Centre on Family Violence and Violence Against Women, 1992, 22 pages. [Winnipeg, Research and Education for Solutions to Violence and Abuse (RESOLVE)]

Ce rapport final décrit les résultats d'une étude de 18 mois sur les effets de la Cour de la violence familiale, qui a entrepris ses activités en septembre 1990. La Cour de la violence familiale, qui est dotée d'un personnel spécialisé sensible aux problèmes de la violence dans la famille, traite les premières comparutions, les renvois, les plaidoyers de culpabilité et les procès de première instance pour les cas de violence à l'égard des conjoints, des enfants et des aînés. Le projet de recherche a permis de recenser toutes les causes traitées à la Cour de la violence familiale afin de suivre plus particulièrement celles comportant des incidents de violence conjugale et de violence à l'endroit des enfants. Les résultats de la recherche indiquent qu'à la Cour de la violence familiale, 80 p. 100 des causes entendues sont des cas de violence conjugale, 18 p. 100 des cas de violence à l'endroit des enfants et 2 p. 100 des cas de violence envers les personnes âgées. Le document contient également un certain nombre de données sur les caractéristiques des accusés et des victimes. Le chercheur

signale trois domaines dans lesquels des changements se sont produits depuis la création de la Cour de la violence familiale : 1) les cas de violence familiale portés devant la Cour ont augmenté de 30 p. 100, et la majorité sont des cas de violence conjugale; 2) le taux de sursis a été réduit de 15 p. 100, passant de 37 p. 100 avant la création de la cour spécialisée à 22 p. 100 depuis que la Cour de la violence familiale existe; 3) un changement important s'est produit dans la détermination des peines, et le taux de probation et d'incarcération est celui qui a connu la plus forte augmentation.

3.19 Ursel, E. J. « The Family Violence Court of Winnipeg », *Manitoba Law Journal, Annual Survey of Manitoba Law*, vol. XXI, nº 1, 1992, p.100-130. [Winnipeg, Research and Education for Solutions to Violence and Abuse (RESOLVE)]

Cet article décrit la création et l'impact de la Cour de la violence familiale à Winnipeg. Cette cour spécialisée est l'un des moyens qu'a trouvés le système de justice pénale pour réagir aux critiques qui lui étaient adressées sur sa manière de traiter les cas de violence conjugale. La Cour traite les premières comparutions, les renvois, les plaidoyers de culpabilité et les procès de première instance pour les cas de violence à l'égard des conjointes, des enfants et des aînés. L'article retrace brièvement l'historique de la création de la Cour de la violence familiale. La plus grande partie de l'article est consacrée à la description des caractéristiques de la première année de fonctionnement. La Cour a entendu 1 800 causes, ce qui représente une augmentation de 30 p. 100 par rapport à l'année antérieure. Pour l'ensemble des causes entendues par la Cour, le délai moyen de traitement était de 3,4 mois. La majorité des causes étaient des cas de violence conjugale (83 p. 100). Venaient ensuite les cas de violence à l'endroit des enfants (16 p. 100) et des personnes âgées (2 p. 100). Le dénouement le plus fréquent était le plaidoyer de culpabilité, suivi du sursis. Le taux général de sursis dans les causes de violence conjugale a beaucoup diminué depuis la création de la Cour de la violence familiale. Les peines sont également plus lourdes, et les taux de probation et d'incarcération sont plus élevés. Ursel conclut que, dans l'ensemble, la Cour de la violence familiale atteint ses objectifs.

3.20 Ursel, E. J., et S. Brickey. « The potential of legal reform reconsidered: an examination of Manitoba's zero-tolerance policy on family violence », *Post-Critical Criminology*, chapitre 4, Winnipeg, 1995 [Winnipeg, Research and Education for Solutions to Violence and Abuse (RESOLVE)]

Dans ce chapitre, les auteurs évaluent la possibilité d'une réforme juridique en examinant la politique de tolérance zéro en matière de violence familiale au Manitoba. Le droit apparaît souvent comme un mécanisme émoussé, peu efficace pour mettre en œuvre des réformes sociales. Cependant, les auteurs affirment qu'une réforme juridique peut avoir des effets importants, comme on l'a vu dans la manière dont le système de justice pénale du Manitoba a traité les causes de violence familiale. Ils commencent par passer en revue les écrits sur le droit et le changement. Ils décri-

vent ensuite les efforts déployés au Manitoba pour repenser la façon dont le système de justice pénale aborde les causes de violence familiale. Les initiatives relatives à la violence familiale se sont traduites par une importante augmentation du nombre d'hommes tenus responsables d'agressions contre leur partenaire, par un accroissement notoire du nombre de maisons de refuge pour femmes battues et par l'élaboration de programmes de traitement. Les auteurs expliquent ensuite pourquoi la réforme juridique est valable et examinent la possibilité d'appliquer les réformes réalisées au Manitoba à la question plus vaste du droit et du changement social. Ils concluent que la réforme juridique doit continuer d'être une stratégie visant à promouvoir les intérêts des femmes.

3.21 Wuest, J., et M. Merritt-Gray. « Participatory action research: practical dilemmas and emancipatory possibilities », dans J. Morse, *Issues in evaluation, application, and implementation of qualitative research*, Thousand Oaks, Sage, 1997, p. 283-309. [Fredericton, Centre Muriel McQueen Fergusson pour la recherche sur la violence familiale]

Les auteurs de ce chapitre examinent la place de la recherche axée sur les interventions, précisent la portée de cette recherche et soulignent les dilemmes et les problèmes qu'elle pose, tout en proposant des stratégies visant à en réduire le plus possible les incidences négatives. Ils donnent des exemples tirés d'un projet d'action participatif qu'ils ont mené pour examiner le processus qu'utilisent les femmes qui quittent une relation conjugale violente. Les auteurs abordent, entre autres, les questions suivantes : Qu'est-ce que la recherche? Qui compose la collectivité? Qu'est-ce que la participation? Ils traitent ensuite de la hiérarchie dans le processus de recherche et des trois domaines où peuvent se creuser des écarts entre les structures de pouvoir : le lien entre les chercheurs de la collectivité et les chercheurs de l'extérieur, le lien entre les chercheurs de la collectivité et les membres de la collectivité; le lien entre les chercheurs de la collectivité. L'utilisation des méthodes qualitatives pose des problèmes particuliers quant à la fiabilité des méthodes, à l'uniformité, à l'établissement d'une perspective relativement au système ainsi qu'à l'endurance et à la tolérance. Les auteurs concluent qu'il n'existe pas de solutions simples pour faire face aux défis que pose le processus de recherche et qu'il est essentiel d'exercer une surveillance étroite, de maintenir un dialogue ouvert et de faire preuve de souplesse.

Appendice A :

Les centres de recherche sur la violence familiale et la violence faite aux femmes et aux enfants

Les centres de recherche sur la violence familiale et la violence faite aux femmes et aux enfants

Feminist Research, Education, Development and Action Centre (FREDA) de la Colombie-Britannique et du Yukon

Université Simon Fraser - Harbour Centre
515, rue Hastings Ouest
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6B 5K3
Téléphone : (604) 291-5197
Télécopieur : (604) 291-5189
Courrier électronique : freda@sfu.ca
Internet : http://www.harbour.sfu.ca/freda

Le Centre Feminist Research, Education, Development and Action (FREDA) est le fruit d'une collaboration entre des chercheurs de l'Université Simon Fraser et de l'Université de la Colombie-Britannique, et diverses organisations communautaires et féminines de la Colombie-Britannique et du Yukon. Au centre FREDA, la recherche porte principalement sur la violence faite aux femmes, notamment sur des questions telles que la violence économique dont sont victimes les femmes d'origine philippine, les lacunes dans les services aux jeunes femmes qui ont survécu à une agression sexuelle, la politique en ce qui concerne la violence faite aux femmes par leur partenaire intime, la nécessité de créer une maison de transition pour les femmes autochtones ainsi qu'un groupe de soutien de deuxième étape pour les femmes battues. Les études réalisées dans le domaine de la violence familiale portent sur les moyens qui pourraient être pris pour établir des collectivités autochtones et rurales saines, et mettre sur pied un projet pilote sur la violence des hommes à l'endroit des femmes et des enfants au Yukon.

Research and Education for Solutions to Violence and Abuse (RESOLVE)

(l'ancien Manitoba Research Centre on Family Violence and Violence Against Women)
108, édifice Isbister
Université du Manitoba
Winnipeg (Manitoba)
R3T 2N2
Téléphone : (204) 474-8965
Télécopieur : (204) 474-7686
Courrier électronique : resolve@umanitoba.ca
Internet :
http://www.umanitoba.ca/academic_support/research_admin/resctre/famvio.htm

Research and Education for Solutions to Violence and Abuse (RESOLVE), l'ancien Manitoba Research Centre on Family Violence and Violence Against Women, est un réseau régional de recherche collaborative entre les trois provinces des Prairies. Ses bureaux se trouvent en Alberta et au Saskatchewan, avec son centre administratif situé à l'Université du Manitoba. Tous les projets de RESOLVE sont entrepris avec la participation active des chercheurs universitaires et communautaires. Leur but est de produire des résultats qui peuvent servir non seulement les intérêts universitaires, mais aussi le développement de la politique et de la pragmatique. Dans les deux dernières années, le réseau a été élargi pour inclure des prestations de services, des décideurs au niveau gouvernemental, et des universités dans les trois provinces. RESOLVE permet la collaboration et l'échange des connaissances entre les partenaires afin d'assurer que les programmes à l'intention de nos communautés urbaines, rurales, autochtones et ethniques soient le fruit des « meilleures méthodes » utilisées dans les trois provinces.

Centre de recherche sur la violence faite aux femmes et aux enfants

100, Collip Circle
Bureau 240, UWO Research Park
London (Ontario)
N6G 4X8
Téléphone : (519) 858-5033
Télécopieur : (510) 858-5034
Courrier électronique : urpvio@uwoadmin.uwo.ca
Internet : http://www.uwo.ca/violence/index.html

Le Centre de recherche sur la violence faite aux femmes et aux enfants est un projet de collaboration entre un groupe de militants, des travailleurs employés par des organismes et des chercheurs du Collège Fanshawe, de l'Université de Western Ontario et du London Coordinating Committee to End Woman Abuse (qui représente

une trentaine d'organismes). Ce centre a concentré ses recherches dans le domaine de la violence faite aux femmes, et certaines études portent sur les mauvais traitements et la négligence envers les enfants. Parmi les sujets étudiés, mentionnons les coûts des soins de santé qu'entraîne la violence à l'endroit des femmes, le matériel éducatif recommandé pour lutter contre la violence à l'endroit des femmes et des enfants, la dynamique du contrecoup et le syndrome des souvenirs fictifs.

Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRI-VIFF)

École de service social
Université de Montréal
B.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec)
H3C 3J7
Téléphone : (514) 343-6111, poste 3757
Télécopieur : (514) 343-2493
Courrier électronique : gravels@magellan.umontreal.ca
Internet : http://www.umontreal.ca

Université Laval
Pavillon Ernest-Lemieux
2e étage
Sainte-Foy (Québec)
G1K 7P4
Téléphone : (418) 656-3286
Télécopieur : (418) 656-3309
Courrier électronique : cri-viff@fss.ulaval.ca
Internet : http://esi24.EST.UMontreal.CA:80/~coutleed/criviff/

Le Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRI-VIFF) est un partenariat unique entre des universités (l'Université de Montréal et l'Université Laval), des établissements de services (les CLSC) et des groupes communautaires (Relais-femmes). La majorité des travaux du CRI-VIFF portent sur la violence faite aux femmes et un certain nombre d'études s'intéressent aux mauvais traitements et à la négligence envers les enfants ainsi qu'à la violence familiale. Parmi les sujets étudiés figurent l'utilisation des ressources par les femmes maltraitées, les maisons de transition, la violence psychologique entre les conjoints, les programmes de traitement à l'intention des hommes violents et la violence sexuelle.

Centre Muriel McQueen Fergusson pour la recherche sur la violence familiale

B.P. 4400
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5A3
Téléphone : (506) 453-3595
Télécopieur : (506) 453-4788
Courrier électronique : fvrc@unb.ca
Internet : http://www.unb.ca/arts/CFVR

Le Centre Muriel McQueen Fergusson pour la recherche sur la violence familiale est le fruit d'une collaboration entre la fondation Muriel McQueen Fergusson, une fiducie de bienfaisance créée pour aider les victimes de la violence familiale, l'Université du Nouveau-Brunswick, des organismes communautaires et le gouvernement. Les recherches réalisées à ce centre portent principalement sur la violence faite aux femmes, et plus particulièrement sur les problèmes du milieu rural, la violence dans les fréquentations, les collectivités d'immigrants, les communautés autochtones, la consommation abusive d'alcool et d'autres drogues et le harcèlement sexuel. Les études dans le domaine des mauvais traitements et de la négligence envers les enfants portent spécialement sur la création d'environnements pacifiques dans les écoles, l'amplification de la colère et les enfants placés en famille d'accueil. Dans le domaine de la violence familiale, les chercheurs s'intéressent principalement au rôle des organismes religieux et à la recherche-action participative.

Répertoire commenté des rapports de recherche produits par les cinq Centres de recherche sur la violence familiale et la violence faite aux femmes et aux enfants

Feuille de réponse

Nous aimerions beaucoup savoir ce que vous pensez de cette ressource documentaire. En prenant quelques minutes de votre horaire chargé pour remplir et retourner ce formulaire, vous nous aideriez grandement à améliorer la documentation future sur la violence familiale. Veuillez retourner le formulaire par la poste ou par télécopieur au :

Centre national d'information sur la violence dans la famille
Direction générale de la promotion et des programmes de la santé, Santé Canada
Édifice Jeanne-Mance, 7e étage, indice de l'adresse 1907D1
Ottawa (Ontario) K1A 1B4
TÉLÉCOPIEUR : 613-941-8930

1. Votre province ou territoire :

☐ Nunavut ☐ Territoires du Nord-Ouest ☐ Yukon ☐ Colombie-Britannique ☐ Alberta
☐ Saskatchewan ☐ Manitoba ☐ Ontario ☐ Nouveau-Brunswick ☐ Québec
☐ Nouvelle-Écosse ☐ Île-du-Prince-Édouard ☐ Terre-Neuve ☐ Autre : ____________

2. Catégorie de votre organisation :

☐ Premières nations/Autochtones ☐ Services sociaux ☐ Services de santé ☐ Public
☐ Gouvernement fédéral ☐ Professionnelle ☐ Parlement ☐ Étudiant
☐ Gouvernement provincial ☐ Justice pénale ☐ Université - Collège ☐ École
☐ Administration municipale ☐ Bibliothèque ☐ Entreprise ☐ Média
☐ Organisation non gouvernementale ☐ Organisme religieux/spirituel ☐ Autre : ____________

3. Avez-vous trouvé le contenu de cette ressource :

Exact? ☐ Oui ☐ Non ☐ Sans opinion *À jour?* ☐ Oui ☐ Non ☐ Sans opinion
Complet? ☐ Oui ☐ Non ☐ Sans opinion *En rapport avec vos besoins?* ☐ Oui ☐ Non ☐ Sans opinion
Équilibré dans sa présentation des sujets? ☐ Oui ☐ Non ☐ Sans opinion

4. Veuillez coter la ressource aux points de vue suivants : (1 = très faible, 5 = très bon)

Style et « ton » 1 2 3 4 5 *Emploi de termes et de concepts compréhensibles* 1 2 3 4 5
Attrait général 1 2 3 4 5 *Organisation (Information facile à trouver?)* 1 2 3 4 5

5. Selon vous, quel degré d'utilité cette ressource présente-t-elle de façon générale?
(1 = très faible, 5 = très élevé) 1 2 3 4 5

6. À quelle fin utiliserez-vous cette ressource? (Cochez toutes les réponses qui s'appliquent)

☐ Éducation ☐ Sensibilisation du public ☐ Traitement ☐ Formation ☐ Recherche ☐ Usage personnel
☐ Élaboration de politiques ou de programmes ☐ Référence ☐ Prévention ☐ Autre : ____________
☐ Je n'ai pas l'intention de l'utiliser

7. Cette ressource a-t-elle influencé votre façon de penser et/ou d'agir? ☐ Oui ☐ Non
Veuillez préciser :

8. Recommanderez-vous cette ressource à d'autres? ☐ Oui ☐ Non

9. Utiliserez-vous l'information de ce répertoire pour : (Cochez toutes les réponses qui s'appliquent)

☐ Accéder aux ressources produites par les centres de recherche?
☐ Renseigner d'autres personnes sur le travail des centres?
☐ Autre : ______
☐ Je n'utiliserai pas cette ressource

10. Avez-vous trouvé les éléments ci-après utiles? (1 = pas utile, 5 = très utile)

Catégories de sujets	1 2 3 4 5	Résumés des ressources	1 2 3 4 5
Citations de ressources	1 2 3 4 5	Information sur les contacts	1 2 3 4 5

Quels éléments avez-vous trouvés les plus utiles? ______

Quels éléments avez-vous trouvés les moins utiles? ______

11. Avez-vous trouvé les sections ci-après utiles? (1 = pas utile, 5 = très utile)

Introduction	1 2 3 4 5
Violence faite aux femmes	1 2 3 4 5
Mauvaix traitements et négligence envers les enfants	1 2 3 4 5
Violence familiale	1 2 3 4 5
Violence à l'endroit des adultes plus âgés (Aînés maltraités)	1 2 3 4 5

12. Ce document soulève-t-il d'autres questions ou lacunes de connaissance qui, selon vous, devraient être abordées? ☐ Oui ☐ Non
Veuillez préciser :

13. Veuillez inscrire vos autres commentaires dans l'espace ci-dessous ou sur une feuille distincte.

Merci d'avoir pris le temps de remplir et de retourner cette feuille de réponse.
Centre national d'information sur la violence dans la famille